



LA VIGIE

QUÉBEC, 7 FÉVRIER 1911

UNE INTERPELLATION

Puisque le sénateur Landry aime tant les interpellations, nous allons lui en adresser une, avec tout le respect dû à son rang.

Le sénateur sait-il et aura-t-il l'amabilité de nous dire le nom du "vieux libéral" qui avait l'habitude d'adresser ses doléances à l'Événement?

L'hon. Rodolphe Lemieux, qui devait retourner à Ottawa hier soir, a décidé de prolonger son séjour à Québec, vu la multiplicité des affaires qui lui sont soumise.

Il ne repartira que demain.

Par méprise, on nous faisait dire hier que la surexcitation des jingos du Star était radicale au lieu de ridicule.

A la Vigie, on n'est pas si radical que cela.

Le parlement allemand a récemment adopté une loi semblable à celle que M. Lloyd-George, l'éminent chancelier d'Échiquier en Angleterre, a fait ratifier par le peuple.

A l'avenir, les valeurs foncières non dues au travail industriel, mais au milieu social, seront taxées en Allemagne comme en Angleterre.

UNE NOUVEAUTE A QUEBEC

Le ministre des Postes a déposé à la Chambre un projet de loi dont l'objet est de propager dans les villes l'usage d'une machine très ingénieuse, qui vend automatiquement les timbres-postes. Suivant le nombre de bons sous émissifs qu'on lui confie, elle vous en remet la valeur en timbres avec la plus scrupuleuse honnêteté. N'essayez pas, par contre, de la toucher ; elle vous cracherait avec dédain vos fausses pièces.

Cet intelligent appareil sera visible aujourd'hui même à l'Hôtel-des-Postes.

Une mesure de progrès

LA LOI DES BONS CHEMINS

Primes alléchantes aux municipalités

Tous admireront avec nous l'esprit de méthode et la promptitude à l'action dont l'hon. J. E. Caron fait preuve en ce moment.

Simultanément avec la campagne d'éducation populaire qu'il fait poursuivre avec activité par ses confédérés dans les campagnes, il arrive devant les Chambres avec un projet de loi très élaboré et surtout très alléchant pour les municipalités, offrant toute une échelle de subventions généreuses à celles qui voudront s'en prévaloir, soit en empierrant les routes, soit en recouvrant au procédé plus dispendieux, mais aussi plus durable, du macadam.

Nous donnons ici le texte de la mesure ministérielle qui a été discutée hier à l'Assemblée législative, afin que nos lecteurs de la campagne puissent se rendre compte par eux-mêmes des avantages que leur offre le gouvernement, et faire d'avance le calcul de la dépense à faire dans chaque municipalité.

En réalité, cette dépense n'est qu'un simple déboursé, puisque l'argent avancé par la municipalité sera dépensé sur place et gagné en main-d'œuvre et matériaux par les contribuables. Tous les détails de l'opération sont, du reste, clairement expliqués dans les clauses qu'on va lire :

Subvention aux paroisses

1.—Il sera loisible au ministre de l'Agriculture d'accorder, chaque année, à toute municipalité rurale une subvention égale à la moitié des dépenses encourues pendant l'année expirée le 31 décembre pour l'amélioration et l'entretien de ses chemins, pourvu que cette subvention ne dépasse pas quatre cents piastres et que le conseil de la municipalité ait adopté un règlement conforme aux prescriptions de la troisième de ces résolutions.

Subvention aux villages

2.—Il sera au si loisible au ministre de l'Agriculture d'accorder chaque année à toute municipalité de village une subvention égale à quarante pour cent des dépenses faites pour la confection, l'amélioration et l'entretien de ses chemins, pourvu que cette subvention ne dépasse pas deux cents piastres et que le conseil de la municipalité ait adopté un règlement conforme aux prescriptions de la troisième de ces résolutions ; et que cette subvention sera payable sans préjudice de la subvention spéciale accordée par les résolutions 16, 17, 18 et 19.

Ruralités à l'empir

3.—Pour qu'une municipalité rurale ou de village puisse demander la subvention mentionnée dans les résolutions 1 et 2, son conseil devra adopter, en vertu de l'article 535 du Code municipal, un règlement ordonnant que tous les chemins municipaux à la charge des contribuables de ladite municipalité, soient faits, améliorés et entretenus à ses frais, au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe sur les biens imposables de la municipalité ; le règlement adopté à cet effet entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation et restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit révoqué par l'article 535 du Code municipal, et copie de ce règlement et de l'avis de sa promulgation devra être transmise au ministre de l'Agriculture.

4.—Qu'en prélevant les deniers de front à sa charge, la corporation ne sera pas obligée à la confection ni à l'entretien de la clôture qui sépare ces chemins des

terrains y aboutissant, cette clôture restant à la charge des propriétaires voisins.

5.—La corporation ne sera pas tenue, non plus, à l'entretien des cours d'eau, lesquels continueront d'être à la charge des personnes mentionnées dans les précédents règlements ou règlements les régissant ; que cependant dans le règlement mentionné dans la troisième de ces résolutions pourra ne s'appliquer qu'à l'entretien des chemins l'été s'il contient une disposition à cet effet, et que dans ce cas l'entretien des chemins d'hiver sera à la charge des propriétaires ou personnes qui y étaient tenues avant l'adoption du dit règlement, à moins que le conseil n'en décide autrement.

Prime de priorité

6.—Quand dans un comté, aucune municipalité rurale n'aura encore touché la subvention mentionnée dans la première de ces résolutions ou la subvention mentionnée dans l'article 2012 des Statuts révisés, 1909, les deux municipalités rurales qui, les premières dans le comté, adopteront le règlement mentionné dans la résolution 3, auront droit, chacune, à une subvention annuelle égale aux trois quarts des dépenses qu'elle a encourues pour la confection, l'amélioration et l'entretien de ses chemins, pourvu que la subvention payable à la municipalité qui, la première dans le comté, adoptera ce règlement, ne dépasse pas six cents piastres, et que la subvention payable à la municipalité qui, la deuxième dans le comté, adoptera ce règlement, ne dépasse pas cinq cents piastres ; ces deux municipalités ne pourront toucher ces subventions que pendant deux ans, et que, à l'expiration de ces deux ans, la subvention qui est accordée à chacune d'elles ne pourra pas dépasser quatre cents piastres ni la moitié des dépenses qu'elle a encourues.

7.—Si les règlements adoptés par les deux municipalités mentionnées dans la sixième résolution deviennent en vigueur au même temps, chacune de ces deux municipalités touche pendant deux ans une subvention annuelle de cinq cents cinquante piastres au plus.

Exceptions

8.—Si, par le règlement adopté en vertu de l'article 535 du Code municipal, le conseil d'une municipalité rurale excepte les chemins de front et les laisse à la charge des personnes qui y sont obligées, la subvention à être payée à une municipalité adoptant tel règlement ne pourra dépasser dix cents piastres par année ni la moitié des dépenses qu'elle a encourues pendant l'année, et que cette municipalité n'aura cependant droit à aucune subvention pour l'année pendant laquelle elle dépensera moins de cinquante piastres pour la confection, l'amélioration et l'entretien de ses routes.

9.—Le conseil d'une municipalité de village pourra, nonobstant toute disposition du Code municipal à ce contraire, adopter un règlement décrétant qu'un seul chemin traversant le dit village sera fait, amélioré et entretenu aux frais de la corporation, et dans ce cas, elle pourra recevoir une subvention annuelle ne dépassant pas cent piastres ni quarante pour cent des dépenses qu'elle a encourues.

10.—Le choix de ce chemin devra être approuvé par le ministre de l'Agriculture, et que le chemin choisi devra, autant que possible, être le chemin principal du village.

11.—Le règlement adopté en vertu de la résolution 9 entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation.

Rapport à faire

12.—Pour qu'une municipalité rurale ou de village ait droit à la

subvention mentionnée dans les résolutions 1, 2, 6, 7, 8 et 9, ses chemins devront être faits et entretenus en bon ordre conformément aux dispositions du Code municipal ; elle devra en outre, avant le 8 février, faire rapport au ministre de l'Agriculture du montant qu'elle aura dépensé pour la confection, l'amélioration et l'entretien de ses chemins, pendant l'année expirée le 31 décembre précédent ; ce rapport devra être transmis par lettre recommandée, avec une copie de la résolution du conseil l'approuvant, et devra être rédigé d'après la formule fournie par le département de l'Agriculture et accompagné d'un affidavit signé par le secrétaire du conseil, en attestant l'exactitude.

Autres dispositifs

13.—La subvention sera payable annuellement.

14.—Les municipalités rurales ou de villages qui, avant l'entrée en vigueur de la loi, auront déjà adopté un règlement répondant aux exigences des résolutions 3, 4 et 5 ne seront pas tenues d'adopter un nouveau règlement.

15.—La loi sera également applicable aux municipalités rurales et aux municipalités de villages où, conformément à l'article 1080 du Code municipal, les travaux sur les chemins municipaux seront faits aux frais de la corporation, pourvu que la taxe imposée pour ces travaux n'ait pas été commuée, en tout ou en partie, en une censive.

Macadamisage et gravelage

16.—Si une municipalité rurale, après avoir adopté le règlement mentionné dans la résolution 3, encourt, pendant l'année, des dépenses s'élevant à plus de huit cents piastres pour la confection, l'amélioration et l'entretien de tous ses chemins, et fait macadamiser ou graver un ou plusieurs de ses chemins ou parties de ses chemins, il sera loisible au ministre de l'Agriculture d'accorder à cette municipalité, ou à l'application mentionnée dans les résolutions 1, 6 et 7, une subvention égale à la moitié des dépenses faites pour ce macadamisage ou ce gravelage, pourvu que cette subvention spéciale ne puisse dépasser, en aucune année, mille piastres si elle est octroyée pour les dépenses à raison desquelles une subvention aura été octroyée en vertu des résolutions 1, 2, 3, 6 et 7, ne pourront être comprises dans les dépenses de ce macadamisage ou de gravelage.

Cette municipalité devra fournir au ministre de l'Agriculture un règlement ou un procès-verbal ordonnant :

1. De faire macadamiser ou graver les chemins ou parties de chemin pour lesquels la subvention est demandée ;

2. D'entretenir ces chemins ou parties de chemins comme chemins macadamisés ou gravelés, selon le cas.

17.—Il sera loisible au ministre de l'Agriculture d'accorder une subvention annuelle à toute municipalité rurale qui, sans adopter le règlement mentionné dans la résolution 3, fera macadamiser ou graver ses chemins ou parties de ses chemins ; cette subvention sera égale à la moitié des dépenses encourues pendant l'année expirée le 31 décembre précédent pour ce macadamisage ou ce gravelage, et ne devra pas dépasser mille piastres par année, si elle est octroyée pour macadamisage ; et cinq cents piastres si elle est octroyée pour gravelage ;

Cette municipalité devra fournir au ministre de l'Agriculture un règlement ou un procès-verbal ordonnant :

1. De faire macadamiser ou graver les chemins ou parties de chemin pour lesquels la subvention est demandée ;

2. De faire entretenir ces chemins comme chemins macadamisés ou gravelés selon le cas ;

3. De faire exécuter les travaux de confection et d'entretien de tels chemins aux frais de la corporation, ou des contribuables obligés au chemin, au moyen d'une taxe spéciale sur les biens des contribuables assujettis à ces travaux, nonobstant toute disposition du Code municipal à ce contraire.

18.—Une municipalité rurale qui, en vertu de la résolution 16 ou de la résolution 17, fera macadamiser un chemin la traversant dans toute sa longueur, pourra toucher du ministre, à même les crédits mis à sa disposition, une subvention spéciale, outre celle mentionnée dans l'une ou l'autre des résolutions 16, 17 ;

Le conseil devra choisir, par résolution ou règlement, le chemin à être ainsi macadamisé ; le choix devra être approuvé par le ministre avant ou après l'adoption du règlement ou de la résolution ; et autant que possible, ce choix devra être fait de façon que le chemin principal de la municipalité soit le chemin à être ainsi macadamisé.

Subventions supplémentaires

19.—Une municipalité de village qui fera macadamiser ou graver le chemin principal mentionné dans la résolution 9, pourra recevoir en sus de ce qui est mentionné dans les résolutions 2 et 9, une subvention égale à quarante pour cent des dépenses encourues pour ce macadamisage ou ce gravelage, pendant l'année expirée le 31 décembre précédent, pourvu que cette subvention ne dépasse pas mille piastres par année, si elle est octroyée pour macadamisage, et cinq cents piastres, si elle est octroyée pour gravelage ;

Cette municipalité devra produire un règlement ou un procès-verbal ordonnant :

1. De faire macadamiser ou graver le chemin pour lequel la subvention est demandée ;

2. De faire entretenir ce chemin comme chemin macadamisé ou gravelé selon le cas ;

3. De faire exécuter les travaux de confection et d'entretien de ce chemin aux frais de la corporation nonobstant toute disposition du Code municipal à ce contraire ;

Quand tous les chemins et rues du village seront à la charge de la municipalité, le conseil devra choisir, par résolution ou règlement, le chemin principal à être macadamisé ou gravelé ; et ce choix devra être approuvé par le ministre de l'Agriculture avant ou après l'adoption du règlement ou de la résolution ;

Que tout règlement adopté en vertu de la présente résolution entrera en vigueur dans les quinze jours après sa promulgation.

Conditions

20.—Les travaux mentionnés dans les résolutions 16, 17, 18 et 19, devront être faits d'après les règlements, plans et spécifications fournis ou préalablement approuvés par le département de l'Agriculture ;

Qu'un rapport spécial des dépenses encourues pour ces travaux pendant l'année expirée le 31 décembre précédent sera fait au ministre de l'Agriculture avant le 8 février sur une formule fournie par le département de l'Agriculture ; et qu'il devra être accompagné d'une résolution du conseil l'approuvant et d'un affidavit signé par le secrétaire trésorier du conseil en attestant l'exactitude.

21.—Les corporations qui désireront bénéficier de l'octroi mentionné dans les résolutions 16, 17, 18 et 19, devront en donner avis au ministre de l'Agriculture avant le premier juillet, en lui transmettant copie dûment certifiée d'une résolution de leur conseil à cet effet.

22.—Les droits d'une municipalité locale dans les subventions déterminées par les présentes résolutions pourront être transportés à la municipalité de comté suivant la procédure ordinaire, pourvu que ladite municipalité de comté se charge des travaux dans les conditions ci-dessus prescrites.

23.—Le ministre pourra payer les subventions auxquelles les municipalités pourrout avoir droit en vertu de la loi.

UN NOUVEAU CAS

Il ne s'agit pas pour le moment de discuter les généralités plus ou moins vagues que certains confédérés vont colporter d'une paroisse à l'autre, répartissant les journaux en deux catégories : la bonne et la mauvaise presse, et faisant croire aux bonnes âmes qu'il n'y a en cette province que deux journaux quotidiens que les catholiques puissent lire : l'Action Sociale et le Devoir.

Cette question qui touche à l'essence même de la liberté d'opinion bien entendue, sera débattue en son temps.

Ne sortons pas du terrain où nous avons placé la discussion, lorsque nous avons protesté contre la préférence exclusive que les autorités de certains collèges classiques prétendent pouvoir donner impunément à deux journaux d'opinion nationaliste, sans que les parents aient un mot à dire.

Le public est témoin que nous ne nous sommes pas bornés à porter des accusations générales. Nous avons précisé, citant des faits particuliers à tel ou tel collège. Presque tous les jours, il nous en arrive d'autres.

Ainsi, pour aujourd'hui, nous affirmons, sur le témoignage de personnes absolument dignes de foi, que vers la fin de janvier, c'est-à-dire depuis que cette discussion est ouverte—et comme une sorte de défi à l'opinion publique—le *président des études du séminaire des Trois-Rivières, s'adressant aux élèves réunis dans la salle de récréation a formellement réitéré l'interdiction de tout autre journal que ceux qui leur avaient été antérieurement recommandés*. Et ces journaux sont, comme on le sait déjà, l'Action Sociale, le Devoir et aussi le Nationaliste, qui est toléré.

Voilà un nouveau fait spécifique, positif, sur lequel nous invitons la contradiction.

Encore une fois, ce n'est pas ici une question de religion. Nous prétendons seulement que le collège n'est pas une école de parti, et que, loin de recommander aux écoliers la lecture de tel ou tel journal politique, il vaudrait beaucoup mieux les leur interdire tous sans exception. Ils les liront bien assez vite, en cachette même, pour leur repos et pour le bien de leurs études. Ce n'est pas un compliment que nous nous faisons, mais on sait parfaitement ce qu'est dans les auteurs, non dans les journaux, qu'ils apprendront le parler français.

En demandant cette interdiction générale, nous avons d'excellentes raisons de nous croire d'accord avec les vues des plus hautes autorités ecclésiastiques, avec l'esprit d'un récent décret du Pape.

Conditions

20.—Les travaux mentionnés dans les résolutions 16, 17, 18 et 19, devront être faits d'après les règlements, plans et spécifications fournis ou préalablement approuvés par le département de l'Agriculture ;

Qu'un rapport spécial des dépenses encourues pour ces travaux pendant l'année expirée le 31 décembre précédent sera fait au ministre de l'Agriculture avant le 8 février sur une formule fournie par le département de l'Agriculture ; et qu'il devra être accompagné d'une résolution du conseil l'approuvant et d'un affidavit signé par le secrétaire trésorier du conseil en attestant l'exactitude.

21.—Les corporations qui désireront bénéficier de l'octroi mentionné dans les résolutions 16, 17, 18 et 19, devront en donner avis au ministre de l'Agriculture avant le premier juillet, en lui transmettant copie dûment certifiée d'une résolution de leur conseil à cet effet.

22.—Les droits d'une municipalité locale dans les subventions déterminées par les présentes résolutions pourront être transportés à la municipalité de comté suivant la procédure ordinaire, pourvu que ladite municipalité de comté se charge des travaux dans les conditions ci-dessus prescrites.

23.—Le ministre pourra payer les subventions auxquelles les municipalités pourrout avoir droit en vertu de la loi.

A la législature

Une séance de travail

Loi des bons chemins approuvée

6 février...

Encore un bon début de semaine. Pendant que M. Bourassa parle tout seul à Montréal, ses collègues travaillent.

L'ordre du jour est composé de 85 articles et les 3-4 au moins sont expédiés.

Il est 4 heures quand la séance s'ouvre. C'est d'abord la présentation des bills publics.

M. Mousseau présente une loi pour amender l'article 1136 du Code de procédure civile. Sir Lomer Gouin, loi étendant les dispositions de l'article 2175 du Code civil à certaines subdivisions cadastrales.

M. J. N. Francœur présente une loi concernant les boulangers et la fabrication du pain dans les municipalités rurales. Le député de Lobinière accompagne son projet de loi de certaines explications. Par cette nouvelle loi, l'article 579 du code ci il sera abrogé et les boulangers seront maintenant obligés de prendre une licence pour la fabrication et la vente du pain.

Quant à la pesanture du pain et autres obligations, ce sera à peu près la même loi adoptée par le conseil de ville de Québec et dont nous avons parlé longuement dans nos rapports de l'Hôtel-de-Ville.

D'autres bills sont alors présentés qui sont des lois.

Amendant le Code civil. — M. Perron.

Amendant le Code de procédure civile. — M. Perron.

Amendant les articles 641, 891 et 11 du Code de procédure civile. — M. Perron.

Concernant les Champs de batailles nationaux à Québec. — M. Galigneault.

Amendant les Statuts refondus, 1909, concernant les véhicules moteurs. — L'hon. M. MacKenzie.

Amendant le Code de procédure civile, relativement à la saisie des affaires ou gages. — M. Planité.

La Chambre se forme alors en comité général, pour adopter les projets de loi suivants :

Constituant en corporation "The Montreal Curling Club." — M. Gault. — (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la charte de la ville de Maisonneuve. — M. Mousseau. (Amendé par le comité des bills privés.)

Constituant en corporation la ville de C. der Park. — M. Perron. (Amendé par le comité des bills privés.)

Constituant en corporation la ville de B. y. View. — M. Geoffroy. (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la Chambre des députés de la province de Québec à Albertville. — M. Emond. (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la Chambre des députés de la province de Québec à Albertville. — M. Emond. (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la Chambre des députés de la province de Québec à Albertville. — M. Emond. (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la Chambre des députés de la province de Québec à Albertville. — M. Emond. (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la Chambre des députés de la province de Québec à Albertville. — M. Emond. (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la Chambre des députés de la province de Québec à Albertville. — M. Emond. (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la Chambre des députés de la province de Québec à Albertville. — M. Emond. (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la Chambre des députés de la province de Québec à Albertville. — M. Emond. (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la Chambre des députés de la province de Québec à Albertville. — M. Emond. (Amendé par le comité des bills privés.)

Amendant la Chambre des députés de la province de Québec à Albertville. — M. Emond. (Amendé par le comité des bills privés.)

Petits pains chauds, à la douzaine, pour le déjeuner

Notre voiture, qui part à six heures trois quarts, tous les matins vous apporte en temps, pour le déjeuner, de petits pains chauds délicieux. On vous procure aussi le pain français et le pain de ménage, au lait. Notre voiture part précisément à 6.45 heures.

VALIQUET

Rue de la Fabrique

QUEBEC.

Mort accidentelle

Bury, P. Q. 6.—Jas. Marrow, a été tué instantanément, cet après-midi, par un arbre de couche.

A la Législature

(Suite de la 1ère page)

Constituant en corporation "The District of Bedford General Hospital." — M. Vilas.

Autorisant le Bureau de la province de Québec à admettre Napoléon-Jules Marion au nombre de ses membres, après examen. — M. Geoffrion.

Pratiquant un règlement en date du 8 juin 1910, adopté par la cité des Trois-Rivières, concernant l'octroi de privilèges à la "Diamond Whitewear Company, Limited." — M. Tessier.

Ratifiant un acte de vente par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire grevé de substitution de feu dame Marie-Louise Durand dit Desmarchaux, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman. — M. Geoffrion.

INTERPELLATIONS

A une interpellation de M. Prévost, l'honorable M. Taschereau répond que des sommes et des chèques ont été remis dans cette province par le département des Travaux Publics et du Travail, pour la construction de ponts en fer dans cette province, depuis le 1er juillet dernier.

20. Que ces chèques ont été remis aux maires ou aux secrétaires-trésoriers des municipalités intéressées, ou aux compagnies qui ont construit les ponts lorsqu'il y a eu transport de subventions. Dans un cas un chèque de \$150.00 a été remis à l'honorable député de Chambly pour le pont de St-Bruno et il l'a transmis aux autorités municipales à l'ordre desquelles il était fait payable.

30. Que des sommes d'argent ont été promises par le gouvernement, le département des Travaux Publics et du Travail, depuis le 1er juillet dernier, pour la construction de ponts en fer?

40. Que ces sommes d'argent ont été promises aux municipalités de St-Adrien, Mégantic, St-Raphaël, La Malbaie, St-Joachim de Châteauguay, Tadoussac, Ste-Christine, East Farnham, St-Roch de l'Achigan, Somerset-Nord, St-François Rivière du Sud, Weedon-Confre, St-Eustache, St-George, Beauce, St-Bruno.

A une interpellation de M. Sauvé, le ministre de l'Agriculture répond que des impressions de ce département depuis le 1er janvier 1911 ont été faites par la Cie d'Imprimerie Commerciale, E. Amyot et Frère, F. N. Faber, Le Quotidien, Frank Carrel, La Vigie, Le Canada.

Que le département n'a pas demandé de soumissions.

A une autre interpellation de M. Sauvé, ce dernier apprend que l'Association des Planteurs de tabac de la Vallée de Yamaska, l'Association des Planteurs de tabac du district de Joliette, ont obtenu de l'aide du gouvernement en 1910. Elles ont reçu \$25 chacune.

Qu'il y a des conditions pour obtenir cette aide qui sont les suivantes:

40. (a) La production d'un rapport au ministère de l'Agriculture donnant les noms des concurrents heureux et le montant des prix accordés à chacun d'eux lors de l'exposition que chaque association doit tenir;

(b) Que l'aide accordée par le gouvernement soit distribuée en prix.

M. Plante apprend de l'hon. M. Décarie que le gouvernement n'a reçu des demandes, ou des représentations des autorités religieuses de cette province, pour affilier l'école des hautes études commerciales et les écoles techniques, à l'Université Laval, et qu'il n'y a pas eu non plus de démarches ou négociations avec les autorités religieuses de cette province, pour affilier à l'Université Laval, l'école des hautes études commerciales ou les écoles techniques?

M. Langlois de Montréal apprend de l'hon. M. Décarie que le gouvernement n'a pas pris connaissance des déclarations faites par des représentants officiels des Métiers et du Travail, devant la Commission Royale, siégeant à Montréal, mardi dernier, par lesquels ils réclament, au nom des populations ouvrières, l'uniformité des livres et la fusion des commissions scolaires, à Montréal?

20. Ce n'est pas l'intention du gouvernement de présenter, durant la présente session, un ou des projets de loi, pour donner suite à ces représentations.

A une autre question de M. Langlois, l'hon. M. Décarie dit que le gouvernement n'a pas l'intention de présenter une mesure durant la présente session, instituant l'inscription gratuite et obligatoire dans la province de Québec?

A une troisième question de M. Langlois, l'hon. M. Décarie dit que le gouvernement n'a pas pris connaissance des déclarations faites, le 30 janvier dernier, par M. J. N.

Perrault, directeur général des écoles de Montréal, devant une commission royale même, contre le programme scolaire actuel, et que le gouvernement n'a pas l'intention de modifier ou de faire modifier ce programme.

C'est maintenant le tour de M. Tellier d'interroger le gouvernement et il apprend de l'hon. M. Décarie que le gouvernement est actuellement en pourparlers avec les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, de Joliette, pour ouvrir une école normale, en cette ville, au mois de septembre, 1912.

M. Tellier apprend que le gouvernement a fait, depuis la dernière session, un règlement avec la cité de Montréal, au sujet du produit des amendes imposées par la cour du recorder, dans le courant du mois de décembre 1910, et l'acte à ce sujet sera signé sous peu.

Il n'est pas possible de déterminer le montant exact des amendes dont la cité de Montréal avait à rendre compte au gouvernement.

Le gouvernement a accepté la somme de \$10,000 par année au règlement final de ce qui lui était dû.

Ce règlement s'applique à quatre années à compter du 31 décembre 1907.

Le montant que la cité s'est engagée à payer sera remis au gouvernement, lors de la signature du contrat et il sera immédiatement porté au crédit du fonds de bâtisses et des jurés du district de Montréal.

A la demande de M. Tellier pour savoir si le produit des amendes imposées par les divers autres cours de recorder existant dans la province revient également à M. Décarie dit que cela dépend de la nature des amendes.

M. Tellier qui veut se documenter apprend encore qu'il y a eu une session de la Cour du Banc du Roi, siégeant en matière criminelle, à Sorel, en janvier dernier.

Que le terme a duré une journée et que les jurés avaient été assignés, M. J. P. A. Gardin étant alors le substitut du procureur général à cette session.

5 et 6. Il y avait six causes à soumettre aux jurés. Les accusés dans trois causes ont, avant l'ouverture du terme mais après que l'ordre d'assigner les jurés eût été donné, fait option, suivant les dispositions des articles 824, 825 et suivants du Code Criminel, pour subir leurs procès devant le magistrat de district et les actes d'accusation n'ont pu, en conséquence, être présentés contre eux aux assises criminelles. Dans les trois autres causes il y avait un renvoi des accusés devant les assises criminelles, les plaignants ayant souscrit le cautionnement visé par l'article 688 du Code Criminel qu'ils poursuivraient l'accusation devant la Cour du Banc du Roi. Ces plaignants ne se sont pas présentés suivant leur engagement. Les cautionnements ont été déclarés forfaits et ordre a été donné au substitut du procureur général d'en faire la perception.

La dépense encourue a été de \$141.80 pour l'assignation des jurés et l'indemnité \$115.

Le coût total de cette session a été de \$256.80. Le département du procureur général n'a pas encore reçu le mémoire de frais du substitut du procureur général, lequel ne pourra excéder \$60.00.

L'hon. M. Décarie à une question de M. Langlois, de Montréal, demandant quel montant a été payé à M. C. J. Magnana, pour distribution supplémentaire de l'Enseignement Primaire, année par année, avec date des paiements, depuis le 1er juillet 1898 au 1er janvier 1911, répond comme suit:

12 juillet 1905	\$ 325 00
14 juillet 1906	500 00
11 août 1908	660 00
5 juillet 1909	767 00
27 juillet 1910	883 00

Plusieurs bills sont étudiés en comité général et l'hon. M. Taschereau dépose sur la table les documents relatifs à la vente du pont Dorchester.

Enfin, et c'est par là que l'après-midi se termine, l'hon. M. Caron présente au comité général ses résolutions relatives à l'octroi d'une subvention à certaines municipalités pour la confection et l'entretien des chemins ainsi que pour leur macadamisation et leur gravelage.

En expliquant le but de cette loi, le ministre de l'Agriculture développe habilement les points de cette nouvelle mesure tels que détaillés par les conférenciers agricoles, parcourant actuellement la province.

Répondant au ministre, M. Tellier prétend que cette mesure n'est qu'une copie des idées qu'il émettait en 1907 à cette Chambre.

L'hon. M. Caron réplique à cela que l'argumentation de l'opposition n'est pas nouvelle, mais que pour sa part, il croit que l'idée n'a pas été volée à l'opposition, mais qu'elle émane bien en réalité du gouvernement et

rien que de lui, et que de plus, le gouvernement n'a pas besoin de voler les idées de ses adversaires qui n'en ont pas à revendre.

A 6 heures, le comité général s'ajourne et la séance est suspendue jusqu'à 8 heures.

SEANCE DU SOIR

La Chambre se remet à l'étude des résolutions concernant l'octroi des subventions pour les chemins.

Sans doute la perfection n'est pas de ce monde. Mais le plus surprenant serait que l'opposition ne trouvât rien à redire à presque tous les points de cette loi.

Le député de Maskinongé, M. Lafontaine, se fait l'apôtre intempestif des revendications, ostentant le dire, "de la classe ouvrière"; il faut étendre les bénéfices de la présente loi aux petites villes de la province, afin de donner de bons chemins à la classe ouvrière et pour l'avantage des municipalités rurales avoisinantes.

Le ministre de l'Agriculture répond très bien qu'une semblable mesure donnerait lieu à une foule de revendications de la part de certaines villes, et que le mieux est encore de voter, comme par le passé, des octrois spéciaux aux municipalités de villes qui auront besoin vraiment de tels octrois pour les chemins.

M. Tellier vient à la charge. Lui trouve que les municipalités de villages ne sont pas mises sur un pied d'égalité avec les municipalités rurales. Comme manière de passe-temps, il fait une agréable excursion à travers la loi de 1907. L'honorable chef de l'opposition ne comprend pas, avec le gouvernement, que la loi, telle qu'on la veut faire aujourd'hui, trouve des applications assez nombreuses pour qu'on en fasse, cette année, l'expérience sans la révolutionner tout de suite, sans en changer la teneur d'un bout à l'autre.

L'opposition, par la bouche de son chef, en revient à la ritournelle bien connue, quand elle est à bout d'arguments: Le gouvernement agit sans méthode, ne fait pas de lois progressives, n'a pas de vues larges; le gouvernement va jeter son argent au hasard, pour être dépensé, à leur guise, par les municipalités; il devrait créer de grandes routes régionales; etc., etc.

Le chef de l'opposition se perd en accusations imprécises; justement celles d'un accusateur fantôme, ou bien il nage en plein idéal sans compter avec la réalité, sans songer qu'il faut se plier d'abord aux exigences, aux nécessités les plus urgentes et pratiques de la situation actuelle.

A remarquer: M. Lavergne a voulu faire, à maintes reprises, son petit maître d'école! Voyez-vous cela? M. Lavergne donnant des leçons de grammaire en pleine chambre! Le député de Montmagny serait-il donc si imbecille qu'il se permette de voir des incorrections, des embeignités ou même il n'en existe point? Encore, pour l'honneur de la Chambre, si M. Lavergne n'affichait pas son ridicule en exprimant ses réflexions inopportunes!...

Pour tout dire en un mot, l'opposition a fait, d'une manière vraiment enfantine, le procès de chaque, à peu près, des résolutions.

Mais tout se termine pour le mieux. Les résolutions sont adoptées sans amendement.

La Chambre s'ajourne à 10 h. 30.

Défaite du champion amateur canadien

Jamestown, N. Y. 3.—Elmer Jacobson, de cette ville, a défait ce soir Lot Roe, de Toronto, le champion amateur canadien, dans une course de deux milles au Caleron. Il a gagné par 25 pieds et dans six minutes.

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

Les Petites Annonces de la Vigie

25,000 lecteurs lisent ces annonces tous les jours.

25 cents pour 25 mots au moins, 1 cent par mot de plus, chaque insertion

DEMANDEES.—Plusieurs jeunes filles habiles pour travail à la machine et à la main, emploi permanent.

BUANDERIE PHONTENAC
196, rue de la Couronne.

SERVANTE GENERALE.—On demande une servante générale s'adresser au bureau du Quotidien, Lévis.

TIMBRES. 35,000 vieux timbres à vendre. Il y en a de tous les pays et de très anciens. Belle occasion pour un collectionneur.

J. WILFRID ROY,
90, rue Artillerie,
QUEBEC.

LOGEMENT.—On demande un logement de 5 à 6 appartements à la Haute-Ville ou au Faubourg St-Jean. Mentionnez prix et commodités.

P. R.
Bureau de la Vigie

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

Réduction Considérable

Chez BARTH. RONDEAU

Poulets Elets, la lbs.
Sau-sauce "spécial" au harl, reconnu la meilleur fûté-la lbs.
Tête française Sets.
25 et 24, Halle Berthelot
Téléphone 1599. GROS et DETAIL

AVIS

Avis est par les présentes donné par les soussignés, que l'hon John C. Kaine marchand de bois, le Dr Edwin T. root, Professeur de matière Médicale à l'Université Laval John G. Hearn, gentilhomme, John E. Murphy, Agent d'assurance, le Dr Patrick Coote, Professeur de maladies des yeux et des oreilles à l'Université Laval, le Dr William H. Delany, médecin de Santé publique (McGill) et le Dr John P. Walsh, demandent à la Législature de la Province de Québec, à sa présente session, un acte d'incorporation sous le nom de "Quebec Eye Ear and Throat Hospital" ayant pour but la direction et l'administration d'un Hospital et Dispensaire pour le traitement des maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge ou autres maladies.

JOHN C. KAINE,
JOHN G. HEARN,
P. COOTE, M. D.

AVIS

Avis est par les présentes donné que les Prévoynants du Canada demanderont à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, un acte amendement sa charte aux fins de maintenir le on-œil de Surveillance, pourvoir au remplacement des Directeurs et autres fins.

ANTONI LESAGE,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS

Avis est par le présent donné que la compagnie d'Assurance Mutuelle des Industriels présentera un bill à la législature de Québec, pour amender sa charte en changeant son nom en celui de "L'Assurance Industrielle, Feu et A cidents" et pour faire concorder quelques autres clauses de sa charte avec la loi générale des Assurances de Québec.

Québec, 25 décembre 1910.
Roy, Langlais & Morin
Procureurs de la Compagnie.
37-1-m.

A LOUER

BUREAUX A LOUER.—Grands bureaux à louer au troisième étage de l'ancien no 143 de la Rue de la Montagne, située en n des rues St-Pierre et St-Paul. S'adresser à Jules Hone Jr., Représentant de Canadian Pacific, 46 rue Dalhousie, Québec.

MAISON A VENDRE, Coin des r. es Bo avenue et Aqueduc en face de l'église de St-Malo. Bon poste de commerce, conditions faciles.
S'adresser à 149 rue Montcalm, St-Malo et au Notaire J. P. CANTIN,
139, rue St-Pierre, Québec.

KING EDWARD

PLAN HOTEL PLAN
Américain Européen
\$2.00 par jour. \$1.00 par jour.
9-11 rue Desjardins Québec
Prix spéciaux pour la saison de l'hiver.
Pour d'autres informations s'adresser à l'office.
Téléphone privée 1647.
Téléphone public 3422.
JOS. LAPOINTE, Gérant.

Qualité supérieure

Le favori du fumeur difficile.



PRIX INTERRESSANTS

PARFUMS PIVER
Assortiment ordinaire, 1 bouteille par boîte \$5c
Lotion Safranor, Trède, Azura, etc., ligne complète 65c
Lotions en litres, (6 fois la grandeur ordinaire) \$3.25
Savons Toilette assorties 55c
Poudres Toilette 25c
Parfums Piver ou Roger et Gallet à l'once 50c

PHARMACIE DE LA CROIX ROUGE

Coin St-Jean et du Palais
Téléphone 842

Restaurant le coin à vendre

Lame bliment parfait; état des affaires facile à démontrer. Raison cause de départ.
S'adresser à O. P. D.,
La Vigie, Québec.

DE M. CROTEAU

ARPEUTEUR-GEOMETRE
50, RUE DE SALABERRY
QUEBEC.
TELEPHONE 2966.

A LOUER ENTREPOTS

Entrepôt No. 4, ci-devant occupé par T. Davidson & Son.
Entrepôt No. 6, sur le quai de Indes.

RAOUL RENAULT,
Secrétaire-trésorier,
Commission du Havre de Québec.

Joseph Turcotte. Oscar Delisle
M.P. L.L.B. L.L.B.

Turcotte & Delisle
AVOCATS
Edifice de la Banque Nationale
234, rue Saint-Joseph, QUEBEC
Bureau du jour et du soir.
Téléphone 281.

E. Théo. Paquet
L.S.L.L.L.
AVOCAT
(NORWICH UNION BUILDING APARTMENTS)

88, Rue St-Pierre Québec
Téléphone 1405.
Rés. 7, Ste-Ursule. Tel. 3342

CAFE DE L'AUDITORIUM

142 rue St-Jean,
L'ension par semaine \$3.50
Huîtres, la douzaine 35cts et 50cts
Repas 30cts, 6 billets pour \$1.50
Steak sur Grill 35cts
Euchre parties (lunch compris) 25cts chaque.
Banquets \$1.00 par tête en montant.

Ouvert jusqu'à une heure du matin.
P. W. DUCAL,
Prop.

Docteur Albert Angers

Ex-interne de la Maternité et ex-chef des hôpitaux de Paris.
SPECIALITE: Accouchements maladies des femmes et des enfants.
BUREAU et RESIDENCE
271 1/2, Rue St-Joseph
Tel. 3653. 15 j l an

A. LEOFRED

INGENIEUR CIVIL
GRAD L'AVL ET MCGILL
SPECIALITE:
AQUEDUCS
39 RUE ST-JEAN, QUEBEC.
TELEPHONE 646

JOBIN & PAQUET

72 et 78, Côte d'Abraham
Téléphone 1089
Montage au gaz et à l'électricité. Téléphone et Sonneries Electriques.
Spécialité: Système de chauffage à eau chaude à la vapeur et à air chaud.

EDOUARD HUNT

COMPTABLE ET AGENT GENERAL DE LA
MUTUAL LIFE de NEW YORK
70, RUE ST-PIERRE,
Tel. 476.
RÉS. 110, RUE ST-JEAN, TEL. 3399

LIONEL CANNON

130, rue St-Pierre, QUEBEC
LECONS DE VIOLON
— S'ADRESSER —
Mlle Georgette Comettant
322, rue Bedford
189p. Télé. home 2386

CANNON & POWER

AVOCATS
93 rue St-Pierre, Québec
Tel. 3822

WAGONS Cafés-Buffer

Sur les trains du matin et de l'après-midi entre

QUEBEC ET MONTREAL
Dejeuner, Lunch et Dinner servis à la carte
Thé, Café, Liqueurs, Cigares, etc., à toute heure.
AUSSEI WAGONS-SALONS
Des Wagons Lite-Tous les soirs
Chaque Direction offrant tout le confort désirable.

Pour renseignements, billets, etc., veuillez vous adresser à 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, 46 rue Dalhousie, au Château Frontenac ou à la Gare du Palais

JULES HONE, Jr.
Agence générale de chemins de fer et Paquebots. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Les Trains quittent Lévis
Tous les jours excepté le dimanche à 7.00 a. m.
Arrive St-Hyacinthe 11.35 a. m.
" Montréal 1.10 p. m.
" Sherbrooke 12.32 a. m.
" Portland 6.30 p. m.
Tous les jours à 12.30 p. m.
Arrive Montréal 7.00 p. m.
" St-Hyacinthe 5.26 p. m.
" Sherbrooke 4.55 p. m.
" Boston 6.35 a. m.
" New-York 7.20 a. m.
Tous les jours excepté le dimanche à 6.40 p. m.

Pour Portland et les stations de la Nouvelle-Angleterre, arrivant à Portland à 7.00 a. m. et Boston 10.15 a. m.

SERVICE DES TRAINS POUR LEVIS
x 7.00 a. m., x 12 30 (Midi) x 6.40 p. m.
(x Tous les jours dimanche excepté tous les jours)

Pour tous autres renseignements s'adresser à Geo. H. Stott, C. P. & T. A., coin des rues Ste-Anne et du Fort, (Phone 517 aussi 18 rue Dalhousie, Phone 73, et 349, rue St-Paul, phone 1485 C. P. & T. A.

CHEMIN DE FER CANADIEN NORD QUEBEC ET QUEBEC & LAC ST JEAN

Le et après lundi 9 janvier 1911, les trains partiront de Québec comme suit :

9:30 a. m. — Tous les jours excepté le dimanche pour Montréal, Chutes Shawinigan, Grand'Mère, St-Casimir, etc., faisant raccordement à Garneau Jet, avec les trains allant et revenant de La Tuque.
Il y a un char buffet parloir sur ce train.

5:15 p. m. — Tous les jours excepté le dimanche pour St-Casimir.

Quebec et Lac St-Jean
8:30 a. m. — Tous les jours excepté le dimanche et le samedi pour La Tuque, Roberval, Chicoutimi, etc., avec char parloir pour Chicoutimi lundi et jeudi revenant le jour suivant.

5:30 p. m. — Tous les jours excepté le dimanche pour St-Raymond.

8:00 p. m. — Le samedi seulement pour Roberval, Chicoutimi, avec char parloir pour Chicoutimi.

Pour toute autre information s'adresser à la gare rue St-André, ou à F. S. Stocking, 32 rue St-Louis.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

La principale ligne et la seule ligne pourvue de wagons, réfectoires et de Pullman jusqu'à New-York.

Un bon convoi tous les jours

Voyagez par la route la plus confortable

LES TRAINS QUITTENT LEVIS

L'express, à 3.30 p. m. — Tous les jours Local 8.00 a. m. — Tous les jours excepté le dimanche.

Pour informations et location de Pullman, s'adresser au bureau des billets, à E. S. STOCKING, rue St-Louis, Québec, Représentant Thos. Cook & Son et toutes les lignes de steamers océaniques du Canada et des Etats-Unis.

INTERCOLONIAL RAILWAY

LE ET APRES DIMANCHE, le 23 OCTOBRE 1910, les trains circuleront comme suit :

8:20 A. M. — Ex-ress pour Murray Bay, Rivière-du-Loup, Ste-Flavie et Campbellton tous les jours, excepté dimanche.

5:40 P. M. — Express maritime pour St-Jean, Halifax et Sydney, tous les jours, excepté samedi. Ce train se rend à Ste-Flavie seulement le samedi.

4:20 P. M. — Ex-ress pour Rivière du-Loup, tous les jours, excepté le samedi et le dimanche.

1:50 P. M. — Express maritime pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours.

4:20 P. M. — Express pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours, excepté le dimanche.

Pour autres informations et wagons dortoirs ou parloirs, s'adresser au bureau des billets de la cité, Nos. 7, rue Du Fort et 32, rue Dalhousie.

Téléphones: 520 et 39.



NOS RAQUETTEURS A MONTREAL

Grand succès des fêtes sportives

Les Québécois acclamés sur leur passage

(De notre envoyé spécial)

Nos raquetteurs et leurs amis sont revenus de leur voyage à Montréal enthousiasmés de la chaude réception qu'ils ont reçue de leurs amis.

On se serait plutôt cru en plein carnaval plutôt que dans une convention des clubs de la province. Voici un faible résumé de la journée des fêtes sportives.

Samedi matin, les clubs se réunissaient à la salle d'exercices militaires, rue Craig.

Québec et Lévis étaient représentés par sept clubs. Le défilé du Manège à l'Hôtel de Ville offrait le plus joli coup d'oeil. La salle du conseil, quoique très spacieuse, pouvait à peine contenir tous nos gais lurons.

RECEPTION CIVIQUE

L'hon. sénateur L. O. David, assisté de l'assistant-greffier, M. René Bausset, se prodiguèrent pour recevoir les visiteurs.

L'échevin Carter, pro-maire, souhaita la bienvenue la plus cordiale à tous au nom de la métropole canadienne. Les échevins Daburand, Boyd et Emard se sont unis à M. Carter pour dire aux membres de l'Union Canadienne des Raquetteurs combien ils étaient heureux d'un événement qui réunissait "dans nos murs" (?) tant de gais et chics gaillards.

Après le lunch offert par la ville aux sympathiques visiteurs le défilé se mot en marche de nouveau, se dirigeant cette fois vers le terrain du National, à Maisonneuve.

LES COURSES

Voici quelques détails supplémentaires au sujet des courses dont nous avons donné hier les noms des vainqueurs.

Les sportsmen dont les noms suivent agissaient comme officiers dirigeant les diverses courses pour le championnat du monde à la raquette:

Arbitre—W. N. Petch, président C. S. Union.

"Starter"—Emile Larose, président du "Racing Board, C. S. S. Union."

Juges — Arthur Lamallice, le Montagnard, S.S.C., président; Gordon C. Bowie, M.A.A.A.; C. J. Lockwell, Le Zouave, S.S.C.; A. Couillard, Union Commerciale; Alex. Bergevin, vice-président C.S.S. Union; T. A. Brophy, St-Patrick's; P. H. L'Espérance, Champêtre; Wm Mackafer, Holly (Montréal); J. Williams, C. Y. M. C. A.; F. M. Bates, Q.A.A. A. S.S.C.; T. Grenier, Huron; J. E. Galibois, Montcalm; J. E. Dion, Zouave; E. E. Précourt, Tuque Rouge; P. E. Lamarche, Le Montagnard; J. A. Jacques, Montagnais; W. D. Twyman, Château Frontenac; W. J. Lynch, Québec; E. Guay, Etehem (St-Romald); J. T. Morency, Union Commerciale; A. Paquette, Cercle Frontenac; Dr Benoit, S-Hya-cinthe; F. Daignault, l'Infatigable; T. St-Cyr, le Zou Zou; F. T. Anselmi, East Sherbrooke; C. O. Biron, St-François; J. H. Laforce, Le Dollard; F. S. Rugg, Sherbrooke; P. J. Ransom, Holly (Winnipeg).

Chronométrateurs—D. C. Benson, Emerald, S.S.C.; F. J. Tees, président A.A.A. du Canada; J. N. O. Ledoux, National S.S.C.; Nap Belleau, Le Zouave, S.S.C.; Jas Macdonald, M.A.A.A.; T. Martel, le Canadien; F. S. Stocking, Québec.

"Scorers"—J. G. A. DeCelles, secrétaire-trésorier, C.S.S.U., président; W. M. Doyle, M.A.A.A., S.S.C.; A. Gagnon, National, S.S.C.; Arthur Plov, A.A.A. du Canada; P. E. McNally, Emerald; A. Couillard, Union Commerciale; M. Rubenstein, M.A.A.A.; R. Vaux, Holly; D. C. Bernard, St-Jacques, S.S.C.

Surveillants de la course—P. C. Hart, C.Y.M.A.; A. Thibaut, le Huron, S.S.C.; O. L. DeSeve, Tuque Rouge; J. A. Godard, St-Hyacinthe; R. H. Dawson, Y.M.C.A.; J. Moore, M.A.A.A.

Médaille présentée par la Ville de Montréal pour le meilleur pourcentage de l'après-midi, gagnée par M. Henri Hébert, National.

Médaille présentée par le "Canada Sport" pour le second, ayant le meilleur pourcentage de l'après-midi, gagnée par M. J. A. Platt, M.A.A.A.

Coupe offerte par le "Montcalm" de Québec pour être courue entre les officiers de l'Union, gagnée par M. Arthur Lamallice, fondateur de l'Union Canadienne des Raquetteurs.

Médaille présentée par M. Constantin, 1er prix dans les 100 verges, gagnée par M. R. Laforce, National.

INCIDENTS

La course de 100 verges fut excitante et très contestée. Premier départ se termine par Hébert premier, Egan second. Le deuxième départ avec Laforce premier et Platt, du M.A.A.A., second.

Dans la course de 3 milles, Besette, du Huron, tomba, pris de douleurs à l'estomac. Gales prit le devant mais dut céder finalement le "pas" à Fabre.

Dans la course à obstacle, une malheureuse chute fit perdre à Laforce le prix qu'il détenait presque.

LA PARADE DU SOIR

Le spectacle que présentait ce 1,200 raquetteurs en procession chacun portant les couleurs de club auquel il appartenait, était tout à fait jolies dans son originalité. La promenade aux flambeaux est toujours intéressante.

Après le départ de l'Arsenal à 9 heures, les clubs défilèrent par les rues Craig, Côte Beaver Hall, Dorchester, Carré Dominion, Peel, Sainte-Catherine, Maisonneuve, Ontario, Saint-Denis et Craig.

Voici l'ordre dans lequel les clubs se sont alignés: Montagnard, le Bouvier, Saint-François, Sherbrooke, Forestiers, St-Paul, Tuque Rouge, Dollard Montréal, Cercle Paroissial Champêtre, Zou Zou, Saint-Hya-cinthe, les Zouaves de Québec, Saint-Charles, Longueuil, Canadien, Saint-Henri, Montcalm, Québec, Dollard, Sherbrooke, Le Montagnais, Québec, Northern Lights, Molière, Coureurs de Bois, Frontenac, Québec, Saint-Jacques, National, Lafontaine, Le Joyeux, L'Union Commerciale, Le Québec, L'Infatigable, Saint-Hyacinthe, Tricolore, Maisonneuve, Château Frontenac, Québec Voltigeurs de Lévis.

Sur tout le long du parcours de la procession de très beaux feux d'artifice ont été tirés. Le soir, après la parade, un magnifique lunch donné par la ville réunissait autour des tables nos joyeux raquetteurs.

LA PARADE D'EGLISE

Dimanche matin, à 9 h. 30, les clubs se réunissaient à l'Arsenal et repartaient de là pour se rendre à l'église de St-Louis du Mile End, où une messe solennelle a été chantée.

Le programme musical a été rendu avec beaucoup de succès et une superbe allocation a été donnée par le curé de la paroisse. Trente-cinq clubs étaient représentés.

LES RECEPTIONS AUX CHALETS

Après la messe, le Canadien, de St-Henri, invitait quelques clubs à son chalet où il y eut lunch, discours et chant.

Dans l'après-midi, le Montagnard conviait tous les clubs présents à son magnifique chalet à Bordeaux.

Un programme d'amusements avait été préparé à la hâte, mais il fut rempli à la lettre. Lunch, discours, chant, jusqu'à la danse entre raquetteurs ont fait passer d'heureux instants aux invités.

Le club Champêtre de son côté recevait les clubs Montcalm et Huron de Québec. Un très joli menu avait été préparé pour la circonstance et chacun y fit honneur.

M. Hamel, le très sympathique artiste du National, est un admirateur d'artiste et il a réussi à faire oublier les fatigues à nos clubs de Québec. M. L. E. Plante, de Québec, a fait noblement sa part dans le programme musical.

M. Decelles, l'actif secrétaire de l'Union des raquetteurs a prononcé un très joli discours. Il y eut réponse par M. Eugène Galibois, du Montcalm de Québec, M. L'Espérance du club Champêtre et pour dessert, M. Lamallice, du Montagnard, qui est bien toujours le plus populaire sportsman de la province.

M. Thomas Grenier, du club Huron de Québec, présenta ensuite au club Champêtre un superbe écusson aux armes du club québécois.

La soirée a donné lieu à un très joli événement social de la part du club Montagnard, à l'hôtel Riendeau, où M. J. A. Tanguay, propriétaire, a démontré qu'il n'avait pas oublié son vieux Québec et ses bons amis.

A minuit, dimanche, nos clubs fatigués de tant de marches et de contremarches, mais joyeux de tant d'heureux moments passés en aussi agréable compagnie que celle des raquetteurs de Montréal, sont repartis par leur train spécial de l'Intercolonial.

Le carnaval ne s'est terminé qu'à Lévis pour ainsi dire, car sur le train, il y eut chant, musique, jusqu'à la valse qui a été permise pour la circonstance.

Nos différents clubs ont été acclamés à leur passage à Montréal, où ils ont fait une excellente figure.

On remarquait dans la parade un vieux patriote raquetteur qui malgré ses 71 ans, a démontré qu'il avait encore la jambe solide. M. D. Boisvert, du club le Coureur des Bois, a été salué par tous nos bons sports.

Plusieurs dames québécoises qui ont accompagné nos clubs portaient les couleurs du club Montcalm.

L'envoyé spécial de la Vigie ne veut pas terminer ce faible compte-rendu sans un mot cordial à M. P. Labbé, organisateur de l'excursion.

Nous nous faisons l'interprète de tous les excursionnistes pour lui présenter nos plus sincères félicitations sur le succès de cette si belle excursion, où rien n'a cloché, parce que M. Labbé est toujours le *right man in the right place*.

L'envoyé spécial de la Vigie sur l'invitation de M. Richard du journal Canada Sport, s'est rendu visiter le superbe atelier de notre nouveau confrère, où il a été cordialement reçu par le bureau de direction.

Le Canada Sport, est un superbe journal hebdomadaire illustré publié dans les deux langues et qui fait honneur à Montréal. Il s'occupe exclusivement de nouvelles sportives.

Remarqué parmi les nombreux excursionnistes, un représentant Camille Brazeau, ex-vice-président du Canadien de St-Henri de Montréal, qui vient réorganiser cet ancien club, l'un des plus populaires à Québec en son temps.

Pour la réciprocité

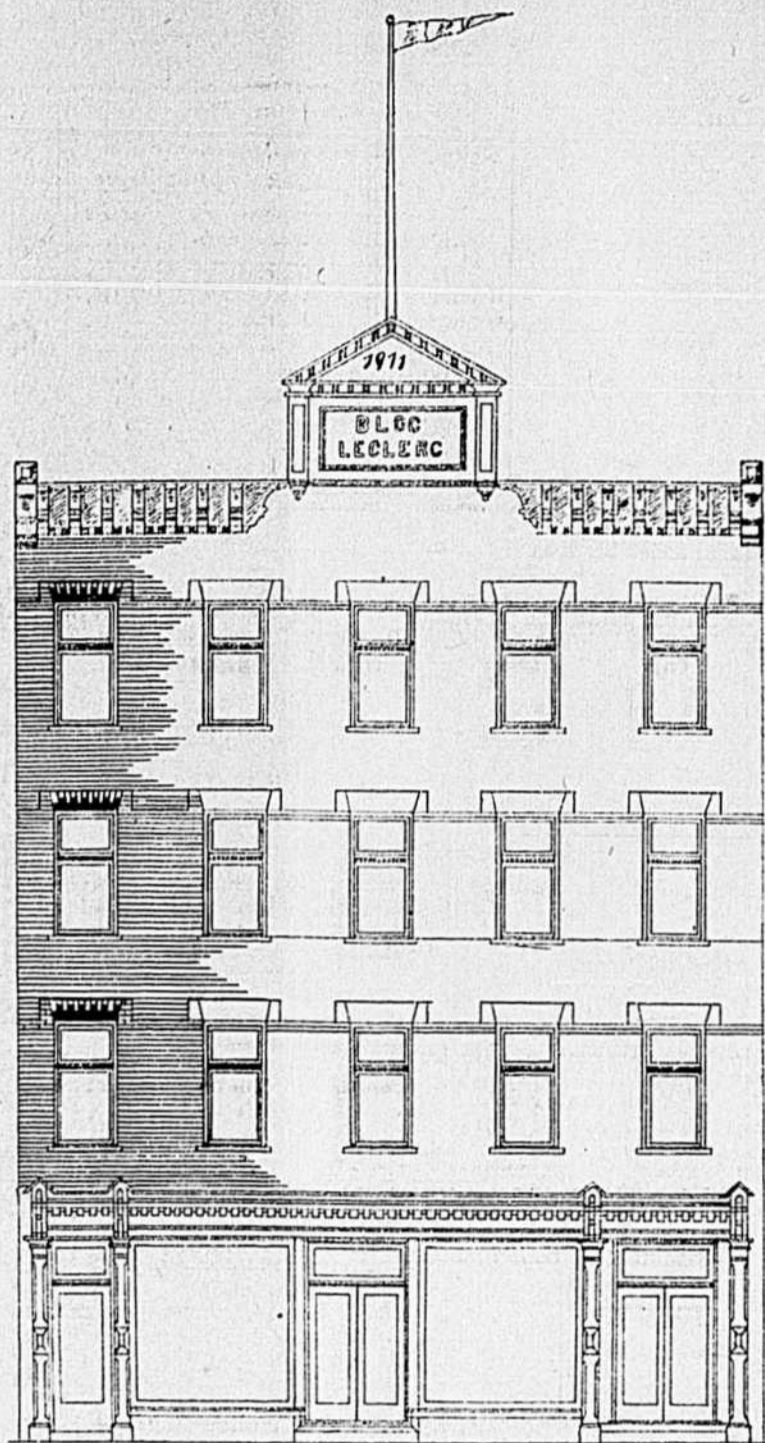
La voix des Cantons de l'Est

De la Tribune de Sherbrooke journal indépendant.)

Certains de nos concitoyens croient que le gouvernement du Canada vient d'adopter une politique nouvelle en préconisant l'engagement douanier qui a été conclu avec Washington. Il y a cinquante-cinq ans, en 1854, un traité fut conclu entre les deux pays le traité, l'expérience l'a prouvé, fut on ne peut plus favorable aux Canadiens. Les vœux des cultivateurs de la province de Québec se rappellent encore sans doute le temps où le marché américain était pour eux, une grande source de richesse. C'est là qu'ils écoulèrent les surplus de leur foin et des différents produits de la ferme.

Le traité de 1854 suscita bien de l'opposition, comme le disait l'hon. M. Fielding aux Communes, dans son discours du 26 janvier. On s'opposa aussi fortement à son abrogation en 1866, car on avait alors fait l'expérience qu'il était l'intérêt du pays de continuer de bonnes relations commerciales avec nos voisins. On s'occupait alors de la grande question de la Confédération des provinces et les ultra-loyalistes désiraient plutôt un rapprochement avec la Grande-Bretagne qu'avec les Etats-Unis. Tous les gouvernements qui se sont succédés depuis à la tête des affaires du pays, ont compris que le marché américain était le débouché naturel pour nos produits. C'est pourquoi dans les tarifs de 1868 et de 1870, il est fait mention d'une offre de réciprocité permise avec les Etats-Unis. Si John McDonald, l'hon. Alexander McKenzie, essayèrent, en vain ce-

Photographie de l'édifice de M. Théo. Leclerc, agent d'assurance, rue St-Joseph, ou seront situés les bureaux de placement du gouvernement



FACADE RUE ST-JOSEPH

pendant, d'établir de meilleures relations commerciales avec nos voisins. Les conservateurs firent cette question un des principaux articles de leur programme en 1878. Les libéraux adoptèrent à même politique en 1893 et en 1896.

Naturellement, le Canada était une quantité négligeable pour les Américains et on ne s'occupait guère de nous. Nous en sommes cependant rendus à un point où on ne peut plus nous traiter ainsi. C'est ce qu'ont compris nos voisins. Nos agriculteurs, qui ont la base de la nation canadienne, verront donc des jours encore plus beaux que ceux d'aujourd'hui. Espérons que cette nouvelle politique aura pour résultat de ramener chez nous nos compatriotes exilés.

Le Board of Trade de cette ville s'oppose à la réciprocité. Il semble que le principal argument apporté à l'appui de cette décision est que la réciprocité avec les Etats-Unis tend à nous éloigner de l'Angleterre. Nous ne croyons pas être déloyaux à la couronne britannique, lorsque nous regardons tout d'abord à nos propres affaires. L'idée impériale est manifestement pour ceux qui en profitent. Mais il semble que nous ne devons pas être si loyaux que nous nous ôtions le pain de la bouche pour le donner aux autres. Nous devons tout d'abord travailler au progrès de notre peuple, au développement de l'agriculture chez nous. Quand nous serons grands et forts, l'empire le sera. D'ailleurs, le présent arrangement n'étant pas un traité, peut être révoqué à n'importe quelle date par l'un des deux pays. Il sera donc jamais trop tard pour nous de revenir sur nos pas, si nous nous apercevons que l'arrangement proposé ne sert pas nos intérêts.

La Voix du Lac St-Jean

(Du Lac St-Jean, l'organe des intérêts agricoles et forestiers du nord de Québec.)

La convention commerciale dont les termes ont été soumis à l'approbation du Congrès de Washington et des Communes du Canada favorise dans une large mesure les agriculteurs canadiens. La région du Lac St-Jean qui est essentiellement agricole devra donc ressentir du nouveau tarif. Ainsi, nos cultivateurs ont sans doute appris avec plaisir que les faucheuses et moissonneuses importées des Etats-Unis ne paieraient plus à la douane que 15% de leur valeur au lieu de 17 et demi; que les herbes, chartrues, râteliers, machines à battre n'auraient plus à payer que 15% c. au lieu de 20% de leur valeur. Ce-

la signifie que les machines américaines pourront plus facilement faire la concurrence aux machines canadiennes et que nos fabricants pour soutenir cette concurrence devront baisser leurs prix. Nous avions déjà attiré l'attention de nos lecteurs sur le prix exorbitant des instruments aratoires. La réduction des droits de douane que nous venons de mentionner est un premier pas vers le redressement de cet abus.

Ce n'est pourtant pas le seul bienfait que nos cultivateurs doivent retirer de la convention commerciale. Le blé, le foin, l'avoine, l'orge, les pommes de terre sont sur la liste des denrées qui entreront en franchise aux Etats-Unis. C'est un nouveau marché qui s'ouvre pour les cultivateurs canadiens.

Nous ne croyons pas que l'ouverture de ce marché modifie grandement le mode de culture en usage au Lac St-Jean. Comme par le passé, nos agriculteurs trouveront leur profit dans l'industrie laitière et l'élevage. Il n'en sera pas ainsi pour certaines parties de la province de Québec, les comtés de la rive sud notamment où la culture du foin, de l'avoine et des pommes de terre est appelée à prendre une grande extension.

L'industrie de la pulpe et du papier sur laquelle nous comptons à bon droit pour le développement du Lac St-Jean comme du Saguenay est sauvegardée par la nouvelle convention. "Nous avons, dit M. Fielding, ministre des finances du Canada, accepté le libre échange pour la pulpe et le papier de qualité inférieure, parce que nous avons pensé que nos manufacturiers pouvaient le vendre à d'aussi bonnes conditions que les fabricants américains. Quant au papier de meilleure qualité, nous avons cru que nos manufacturiers ne pouvaient le fabriquer à d'aussi bonnes conditions et nous avons gardé le tarif qui les protège."

L'industrie du papier protégée c'est le Lac St-Jean et le Saguenay, c'est la province de Québec qui est protégée.

Les termes de la convention n'ont pas encore été approuvés par le parlement canadien et le Congrès américain. Il est probable qu'ils le seront. La conclusion de cette entente commerciale est un événement d'une importance extraordinaire pour le Canada et l'on entrevoit qu'elle jouera aux prochaines élections un rôle aussi important que la marine militaire.

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et cliquer

Maison fondée en 1875 Téléphone 1146

E. ROUMILHAC

Négociant en Vins, Liqueurs, Conserves alimentaires, etc., etc.

DEMANDEZ NOS

VINS de **BORDEAUX** Embouteillés à la Maison

Importés en caisses et de **BOURGOGNE**

E. ROUMILHAC

48 ET 50 COTE DU PALAIS QUEBEC

PUBLIE

La Vigie

LE MATIN

TOUJOURS LES PREMIERES NOUVELLES

8 RUE COLLINS, HAUTE-VILLE. QUEBEC.

Decorez vous-même vos fenêtres avec la

Vitrophanie

LA DERNIERE NOUVEAUTE

Facile à appliquer, Très économique, Donne l'apparence des verrières artistiques aux vitres ordinaires

DEPOSITAIRES GENERAUX

Marier & Tremblay

LIMITEE

Coin des rues Desfosses et du Pont

QUEBEC

Téléphones 2102, 2103

DIAMANTS, -- BIJOUTERIES

— LE PLUS —

Grand Magasin de Bijouteries de Québec

ASSORTIMENT le plus complet et le plus varié de bijoux de toutes sortes et de tous prix.

Bagues de 50c à \$500.00, Montres de 9c à \$300.00, Epingles de Cravates de 5c à \$200.00.

Superbe collection de diamants de premier choix à des prix défiant toute concurrence.

Grande variété de cadeaux, coutellerie, argenterie, pendules, statuettes, etc., etc.

ARTHUR PAQUET

Manufacturier de bijouteries

65-67 RUE ST-JOSEPH

QUEBEC

Tel. 137

J. E. GAGNON,

OPTICIEN-SPECIALISTE

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle la réfraction et le choix des lunettes

Spécialité: Fabrication de verres

160 rue St-Jean, Québec.

La vue examinée gratuitement

LE MAGASIN EST OUVERT JUSQU'À 8 HRS P. M.

L'opinion publique

Témiscouata et marine canadienne

Je suis heureux de pouvoir exprimer aujourd'hui dans votre journal l'opinion formelle et irrévocable de la grande majorité des électeurs du comté de Témiscouata sur cette importante question qui agit en ce moment l'électorat de ce pays.

Dieu merci ! les braves électeurs de Témiscouata sont remplis d'enthousiasme pour ce projet gigantesque que vient d'accomplir le grand homme d'état Canadien qui préside depuis bientôt quinze années aux destinées de notre pays, et qui vient de faire de notre Canada, le plus beau pays du monde. Nous devons à la Mère-Patrie une dette de reconnaissance pour les libertés dont nous jouissons depuis que nous sommes sous sa domination : liberté civile et religieuse. C'est à juste titre que nous devons l'aider et la défendre quand elle sera attaquée. Notre marine sera nationale, c'est-à-dire servira à défendre notre territoire et à sauvegarder les immenses ressources que nous possédons d'un océan à l'autre, et de plus notre pays sera classé au nombre des nations.

Au moment où les pouvoirs publics se préoccupent de la construction des navires devant former le noyau de la marine canadienne, n'est-ce pas que la vieille cité de Champlain ou Lévis offrent toutes les facilités possibles pour créer une industrie dans ce genre? La perspective se voit des plus magnifiques. La création de chantiers maritimes serait une source de revenus pour le pays; non seulement on y construirait les navires de guerre, mais aussi, et en grand nombre des vaisseaux marchands. La construction de ces navires emploierait un grand nombre d'ouvriers canadiens.

Pour se convaincre de la facilité de construction au Canada, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur l'estuaire majestueux du St-Laurent.

À Lévis la baie du St-Laurent est vaste, profonde et accessible en toute saison.

Les lignes de chemins de fer et de bateaux desservent ces ports. Autrefois une population d'ouvriers fut pendant assez longtemps versée dans cette construction devenue alors pour ainsi dire une industrie nationale.

Lévis possède des usines de fer pouvant fournir tout le matériel requis pour n'importe quelle grandeur de coque de navire.

Il est d'un intérêt capital pour le Canada qu'il soit maître des industries sur lesquelles il entend appuyer son prestige et son avenir.

Il est de ne de notre devoir de favoriser les chantiers maritimes à Lévis. Le gouvernement canadien créerait ainsi un courant de sympathie pour la Marine Canadienne. Cette construction fournirait une précieuse pépinière d'ouvriers. La construction de ces navires en Europe serait de nature à faire de marchés étrangers et nous la ferions de marchés étrangers et nous perdriens par là une grande source de revenus; celle d'une industrie pour laquelle notre population semble bien douée.

En agissant ainsi, le programme naval sera tout à l'avantage du gouvernement et le pays tout entier en retirera de précieux avantages.

Les électeurs de Témiscouata témoignent de nouveau leur confiance au chef vénéré du parti libéral et assureront aussi une brillante victoire au député fédéral, M. Ch. A. Gauvreau, aux prochaines élections générales. Je salue l'heure de la bataille. La jeunesse actuelle est pour Laurier et non pour Bourassa.

Un Libéral de Cacouna.

4 février 1911.

Le Trio Beethoven

Un groupe de citoyens éclairés désireux d'obtenir une seconde visite des artistes du "Trio Beethoven" à Québec, et de procurer aux dilettantes et à la Société de Québec l'inséparable avantage de les entendre dans des œuvres d'une grande valeur, encore ignorées de la plupart d'entre-nous, s'est porté moralement garant pour le public et est parvenue à nous assurer une seconde audition pour lundi soir prochain, 13 février courant, à la Salle Loyale. Nous félicitons sincèrement nos concitoyens, pour leur aimable sollicitude, et le résultat heureux de leurs démarches, et nous croyons, comme eux, que le public saura profiter en très grand nombre de l'avantage qui lui est offert, lundi soir prochain. Mlle Florence Hinkle, soprano de Philadelphie, la Société Symphonique de Québec donnera son deuxième concert de la saison vendredi soir prochain à l'Auditorium.

Un Libéral de Cacouna.

Le Trio Beethoven

Un groupe de citoyens éclairés désireux d'obtenir une seconde visite des artistes du "Trio Beethoven" à Québec, et de procurer aux dilettantes et à la Société de Québec l'inséparable avantage de les entendre dans des œuvres d'une grande valeur, encore ignorées de la plupart d'entre-nous, s'est porté moralement garant pour le public et est parvenue à nous assurer une seconde audition pour lundi soir prochain, 13 février courant, à la Salle Loyale. Nous félicitons sincèrement nos concitoyens, pour leur aimable sollicitude, et le résultat heureux de leurs démarches, et nous croyons, comme eux, que le public saura profiter en très grand nombre de l'avantage qui lui est offert, lundi soir prochain. Mlle Florence Hinkle, soprano de Philadelphie, la Société Symphonique de Québec donnera son deuxième concert de la saison vendredi soir prochain à l'Auditorium.

Un Libéral de Cacouna.

Le Trio Beethoven

Un groupe de citoyens éclairés désireux d'obtenir une seconde visite des artistes du "Trio Beethoven" à Québec, et de procurer aux dilettantes et à la Société de Québec l'inséparable avantage de les entendre dans des œuvres d'une grande valeur, encore ignorées de la plupart d'entre-nous, s'est porté moralement garant pour le public et est parvenue à nous assurer une seconde audition pour lundi soir prochain, 13 février courant, à la Salle Loyale. Nous félicitons sincèrement nos concitoyens, pour leur aimable sollicitude, et le résultat heureux de leurs démarches, et nous croyons, comme eux, que le public saura profiter en très grand nombre de l'avantage qui lui est offert, lundi soir prochain. Mlle Florence Hinkle, soprano de Philadelphie, la Société Symphonique de Québec donnera son deuxième concert de la saison vendredi soir prochain à l'Auditorium.

Un Libéral de Cacouna.

Le Trio Beethoven

Un groupe de citoyens éclairés désireux d'obtenir une seconde visite des artistes du "Trio Beethoven" à Québec, et de procurer aux dilettantes et à la Société de Québec l'inséparable avantage de les entendre dans des œuvres d'une grande valeur, encore ignorées de la plupart d'entre-nous, s'est porté moralement garant pour le public et est parvenue à nous assurer une seconde audition pour lundi soir prochain, 13 février courant, à la Salle Loyale. Nous félicitons sincèrement nos concitoyens, pour leur aimable sollicitude, et le résultat heureux de leurs démarches, et nous croyons, comme eux, que le public saura profiter en très grand nombre de l'avantage qui lui est offert, lundi soir prochain. Mlle Florence Hinkle, soprano de Philadelphie, la Société Symphonique de Québec donnera son deuxième concert de la saison vendredi soir prochain à l'Auditorium.

AU PALAIS ROYAL



CETTE SEMAINE ATTRACTIONS SPECIALES

Aujourd'hui

Ouverture.—Orchestre.
Vue.—Comédie pour rire.
Madame Ed. Reno de New-York, "La Reine des Magiciennes."

Vue.—Drame de Cow-Boys.
Chansons et monologues par M. Wilfrid Villeraie.

Vue.—Les Grands Voleurs et Dévaliseurs.
"Les Tribulations de Baptiste"

Comédie en un acte, par Mme J. R. Tremblay, M. Wilfrid Villeraie et M. J. R. Tremblay.

Vue.—Drame de Famille, par la Cie Impérial.

Concours d'amateurs demain, mardi à 10 heures p. m.

N. B.—N'oubliez pas Mme Ed. Reno, "La Reine des Magiciennes."

N'oubliez pas "Les Tribulations de Baptiste."

N'oubliez pas M. Wilfrid Villeraie dans "Baptiste."

Avez-vous vu Marie Calumet et Sirop Lafèche?

AUX HOTELS

Les dernières arrivées au Carillon : G. O. Poliquin, Montréal; L. L. Desautour, Montréal; R. Stieckland, Ottawa; Th. Pirant, Trois-Rivières; S. L. Talbot, Fraserville; L. W. A. Paquette, Montréal; D. C. Neuf, Grand'mère; E. M. J. Melley, Montréal; Jos. E. Dubuc, Lambton; Art. Fortier, Montréal; D. B. Bernier, Montréal; H. B. Wood, Banford; J. W. Lévesque, St-Vincent-de-Paul; V. Charland, Luzon.

Du nouveau à l'Auditorium

Le programme de Vaudeville de cette semaine à l'Auditorium est encore le dernier cri de la nouveauté.

Les frères Corey, deux artistes au tir au pistolet et au fusil donneront un numéro excessivement intéressant et instructif.

La presse de la Nouvelle Angleterre leur a fait une réputation et ils la méritent bien.

Un autre numéro qui va révolutionner nos hommes qui disent que la femme ne peut être baillonnée quand on la désire. Amette, la reine du Mystère, va leur prouver toute la fausseté de leurs attestations, car personne ne pourra résister à l'attacher assez solidement pour l'empêcher de se débarrasser de ses liens. Les meilleures notes, les chaînes les plus fortes les cadenas sont un jeu pour elle. On la surnomme à juste titre la seule femme des Etats-Unis ou du Canada capable d'accomplir un tour de force de la sorte.

Ruby Mach la comédienne la plus louangée en ces derniers temps par la presse de tous les pays paraîtra tous les jours cette semaine au programme de vaudeville.

A part le vaudeville, quatre grands rouleaux de vues animées représentant les plus récents événements contribueront à faire de l'Auditorium le rendez-vous de tous les amateurs.

LA SYMPHONIE ET MELLE FLORENCE HINKLE

Vendredi soir à l'Auditorium

Avec le précieux concours d'une cantatrice de grande renommée, Mlle Florence Hinkle, soprano de Philadelphie, la Société Symphonique de Québec donnera son deuxième concert de la saison vendredi soir prochain à l'Auditorium.

TABAC ROSE QUESNEL

Doux et naturel

Erreur

Vous faites erreur en ne demandant pas votre exemplaire de 25 p. c. chez

J. B. Martel & Cie, Marchands de vaiselle, 113, rue St-Joseph, St-Roch

Près de la rue du Pont.

Contrat de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le vendredi 10 mars 1911, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les Conditions d'un contrat projeté pour un terme de quatre années, six fois par semaine, aller et revenir, entre Cap Rouge et Québec à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

On peut consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté et l'on pourra se procurer des formulaires de soumission aux bureaux de poste de Cap Rouge, Bergeville, Neilsonville, Québec et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec.

G. C. ANDERSON, Surintendant, MINISTÈRE DES POSTES, DIVISION DES CONTRATS DE LA MALLE, Ottawa, le 26 janvier 1911.

DEPARTEMENT DU SERVICE NAVAL

Avis concernant les soumissions pour une chaudière marine pour le croiseur de protection des pêcheries le "Curlew".

DES SOUMISSIONS cachetées dans une enveloppe portant la suscription "Soumission pour une Chaudière Marine," et adressée au sous-ministre du Service Naval à Ottawa, et accompagnée d'un chèque accepté pour \$500, seront reçues jusqu'à midi mercredi le 15 de février 1911.

On peut obtenir tous les détails nécessaires et les devis en s'adressant au sous-ministre.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y être autorisés.

G. J. DESBARATS, Sous-Ministre du service Naval, Département du service Naval, Ottawa 30 décembre 1910.

AVIS

Avis est par les présents donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à la présente session pour un acte incorporant une compagnie de chemin de fer, sous le nom de The Quebec and Great North Western Railway Company, avec le pouvoir de s'organiser, construire et de maintenir une ligne de chemin de fer.

(2) D'un point à ou près de Port Arthur dans la Province d'Ontario, et de là dans une direction est, jusqu'à ou près de New-Liskeard, dans la dite province d'Ontario, de là, vers l'est, vers un point qui sera entre le lac Muskogee et le village ou la ville de Maniwaki, dans la Province de Québec, et continuant à l'est jusqu'à ou près de la ville de Québec.

(3) D'un point, sur la ligne principale située environ soixante-quinze milles à l'ouest de Maniwaki, et vers le nord, pour rejoindre le chemin de fer Transcontinental National et vers le sud, via la vallée de la rivière Colonge jusqu'à ou près d'Ottawa.

(4) D'un point à ou près de New-Liskeard vers le chemin de fer Transcontinental National à l'est du lac Abitibi.

(5) D'un point situé près de New-Liskeard, vers le sud, jusqu'à la station Témiscamingue.

(6) D'un point situé à ou près de l'intersection de la rivière Massana, dans la Province d'Ontario, avec la ligne principale de la Compagnie jusqu'à ou près de Michipicoten, sur la rive du lac Supérieur, avec le pouvoir de construire d'autres lignes embranchements n'excédant pas, dans aucun cas, vingt-cinq milles de longueur, et avec le pouvoir de construire, mettre en opération et maintenir tous les ponts, routes, chemins et traversées nécessaires; et de bâtir, acquérir, posséder, et maintenir des quais et des docks en rapport avec ceux et de bâtir, acquérir, posséder, équiper et maintenir des vapeurs et d'autres vaisseaux et bateaux, et de les mettre en opération sur toutes les eaux navigables, et avec le pouvoir de bâtir, équiper, mettre en opération et maintenir des lignes de télégraphe et de téléphone en rapport avec les dits chemins de fer et embranchements, et de transmettre des messages dans un but commercial et de charger du péage pour ceux et de produire et de vendre de l'électricité pour la lumière, la chaleur et la force motrice, et avec le pouvoir d'exproprier des terrains pour les besoins de la compagnie, et de recevoir terrains, ar. ent, boni, privilège, ou autres aides de tout gouvernement, corporation municipale ou autres personnes ou société, et d'imposer et de collecter des montants à toutes personnes se servant ou pour tout fret passant sur tels routes, traverses, quais ou vaisseaux construits ou acquies par la compagnie, et avec le pouvoir de joindre et de faire du trafic avec d'autres arrangements avec chemin de fer, steamers ou autres compagnies, et d'être maître des actions et débiteurs pour les buts sus-nommés et avec tout les autres pouvoirs usuels et d'usage ordinaire, et que la dite entreprise et les dits travaux de la compagnie puissent être déclarés être pour l'avantage général du Canada.

EDWARD J. DALY, Procureur pour les requérants, Daté à Ottawa ce onzième jour de Janvier, A. D., 1911

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi le vendredi 10 mars 1911, pour le transport des Mallets de Sa Majesté, sous les Conditions d'un contrat projeté pour un terme de quatre années, six fois par semaine, aller et revenir, entre St-Basile de Portneuf et la Gare du Pacifique Canadien à St-Basile, à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

On peut consulter des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté et l'on pourra se procurer des formulaires de soumission aux bureaux de poste de St-Basile de Portneuf, St-Cesaire Station et au bureau de l'inspecteur des Postes à Québec.

G. C. ANDERSON, Surintendant, Ministère des Postes, Division des contrats de la Malle, Ottawa, le 18 janvier 1911.

Et la Vigie ON REMPLIT TOUT CONTRAT PROMPTEMENT, OUVRAGE FINI, ET LIVRE DANS LE PLUS BREF DELAI

8 - Rue Collins - 8

AVIS

Avis est par les présents donné que le Québec Eastern Railway Company présentera un bill à la législature de Québec à la présente session pour amender sa charte : comme suit :

1o. Pour augmenter son capital action de \$100,000.00 à \$5,000,000.00.

2o. Pour obtenir l'autorisation de compléter les travaux avant le 1er octobre 1918.

Québec, 3 février 1911. (Signé) ROY LANGLAIS & MORIN, Procureurs de la Compagnie

TABAC CHAMPLAIN A fumer et chiquer

STENOGRAPHE.—On demande pour un bureau d'agent de change une sténographe compétente, ayant une connaissance parfaite de l'anglais et du français. S'adresser par écrit mentionnant l'expérience et donnant renseignement à boîte 329 Québec.

CUISINIÈRE.—On demande immédiatement une bonne cuisinière à l'hôtel KENNEBEC, en face du quai de la traverse à Lévis.

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

BRIQUES A TROTTOIRS et PITCH — BRIQUES ECOSSAISES — BRIQUES BLANCHES ET ROUGES — BRIQUES A FEU — TERRE A FEU CIMENT PORTLAND "CANADA" PLATRE DE ROCKWALL — TUYAUX DE GRES ET CONNECTIONS — CHAUX DE SHERBROOKE — TOLES DE TOUTES SORTES

COUVERTURES GENASCO et PHOENIX

COUVERTURES 2 ET 3 PLY

ÉCRIVEZ OU TELEPHONEZ-NOUS Nos prix défient toute compétition.

J. L. LACHANCE, LTEE.

TEL. 3107. 263, RUE ST-PAUL

LA Compagnie VIGIE

(Incorporée par lettres patentes)

8, rue Collins, Haute-Ville QUEBEC

EDITEURS DE LA VIGIE

Le seul Journal français Quotidien du matin à Québec

Avis aux Annonceurs
Toutes annonces parvenues au bureau avant 9 h. p. m. seront insérées dans l'édition du matin

Atelier Typographique
Matériel Entièrement Neuf
IMPRESSIONS DE TOUS GENRES :

Grandes affiches, Prospectus de Compagnies, Circulaires Commerciales, Factums d'avocats, Formules et Blancs, Livres et Brochures, Typographie en Couleurs, Etc., Etc. Exécutés avec le même soin de toilette que notre journal

Adressez toutes commandes

LA VIGIE

QUEBEC

CHRONIQUE LOCALE

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Le froid se maintient dans toute la province. Aujourd'hui fort vent de l'est et du nord-est; froid, avec neige.

FEU MME MALOUIN

Hier ont eu lieu à la Basilique des funérailles de feu Mme Jacques Malouin. Un grand nombre de parents et d'amis sont venus rendre les derniers devoirs à celle qu'ils avaient aimée et à estimer, grâce à ses grandes qualités de cœur et d'esprit qui l'ont toujours distinguée.

Le deuil fut conduit par les fils de la défunte Sa Seigneurie le juge Albert Malouin, de la Cour Supérieure; M. Auguste Malouin, assistant greffier de la cité de Québec; M. Horace Malouin, de la maison Thibault & Frère; M. Oscar Malouin, employé civil; ses petits-fils, MM. Paul, Jacques, Marcel et Horace Malouin; ses neveux, le Dr. Larue, de Beauport; M. Arthur Larue, du département des Travaux Publics; M. Arthur Morisset, de la maison Holt & Fenwick; M. Sos Hémorisset, du département de l'Immigration; M. George Poliquin, avocat, de Montréal; M. Comte Morisset, notaire, de Roberval; M. Arthur Picard, de la maison O. Pivard & Fils, de Québec; Adolphe Suzar, sténographe et commissaire de la Cour Supérieure de Québec; M. Lavergne, MM. Paul et Charles Eugène Germain.

Un grand nombre de personnes ont signé le registre. A la famille éplorée, nous réitérons l'expression de nos plus sincères condoléances.

Mort subite de M. R. McEwen

Une dépêche de Montréal nous annonce la mort subite de M. Robert McEwen, agent général du fret pour la Belgique et l'Ontario Navigation Co. M. McEwen comptait un grand nombre d'amis à Québec, il était âgé de 69 ans; il était à l'emploi de la R. & O. depuis une cinquantaine d'années. Quatre fils et une jeune fille le restent pour déplorer sa perte.

Note personnelle

M. Wilfrid Clavet, étudiant en pharmacie, fils de notre estimé concitoyen M. Ch. Clavet, pilote, était de passage à Québec, hier. Nous souhaitons à notre jeune concitoyen, les plus brillants succès.

M. Clavet est reparti dès hier soir, pour Montréal.

Commencement d'incendie à Lévis

La brigade du feu de Lévis a été appelée hier matin à combattre un incendie qui s'était déclaré dans une maison de l'Hôtel-Dieu, située en face de l'église Notre-Dame et occupée par Mme Vve Boucher.

Grâce au travail rapide des pompiers, la maison a été sauvée d'une destruction complète.

Cour d'Appel

L'on s'est occupé hier, en cour d'appel, de la cause de Drolet vs Denis. La cause de la United Shoe Machinery Co., viedra aujourd'hui même sur le tapis.

AUDITORIUM

AUJOURD'HUI
Au milieu d'une vive lumière

VUES

- et -
Vaudeville

4 - Représentations par jour - 4

1.30 - 3.00 - 7.30 - 9.00 P. M.

Admission : 5 et 10c.

Bientôt - Le Moulin Rouge

17 et 18 février

LE MONTCALM

SERAIT DEJA AUX SEPT-ILES

Un voyage qui fait honneur au brise-glace

(Marconigramme de notre envoyé spécial)

Pentecôte, 6 fév. 1911.

Il est 11 h. 30 et de peur de manquer le marconigramme ce soir aux Sept Iles, car il est bien probable que les communications pourront être faites avec la Pointe-aux-Pères, je vous adresse ce court rapport.

Nous étions à Godbout à 8 h. 30 et à 11 h. 30 à Pentecôte. Ce matin, il fait un froid de loup, 15 degrés sous zéro. Nous sommes obligés de faire les cent pas pour jouir de la beauté panoramique qui nous entoure.

La mer est calme, nous naviguons toujours en eau claire et les deux cheminées du Montcalm continuent à lancer leurs épais nuages de fumée.

Le soleil dore la neige et les rochers du gentil village de la Pentecôte se dressent devant nous en ce moment. Sur la côte, on aperçoit plusieurs personnes et à l'aide d'une longue-vue, nous distinguons M. Grogan, fils du gérant de la St-Maurice Lumber Co., qui nous fait des signes de reconnaissance. Nous lui rendons ses salutations et trois coups de sirène du Montcalm lui souhaitent le bonjour.

On distingue au loin le clocher de la petite église, les vastes propriétés de la compagnie St-Maurice où est hiver, environ 800,000 billots seront coupés en bois de pulpe. Ces moulins font vivre sept à huit cents personnes.

Nous passons non loin de la Baie des Homards, qui porte bien son nom par la pêche du homard qui se fait sur une grande échelle, tout comme à la Pointe aux Anglais.

Enfin, nous approchons des Îles de Mai, petit village qui n'a que trois ans à peine d'existence, mais qui compte déjà une cinquantaine de familles. La compagnie Scougal et a des moulins et c'est le gagne-pain de toute la population. Un missionnaire de Pentecôte va y dire la messe une fois par mois.

On y a construit un long quai, permettant aux vaisseaux d'approcher avec la certitude d'y trouver 45 pieds d'eau à marée basse.

Une canadienne, Mlle Giasson, donne l'instruction à une cinquantaine d'enfants.

Le seul moyen de transport utilisé par les blancs et les Indiens, c'est l'attelage des chiens qui rend de grands services très appréciables dans ces régions.

Le seul fait digne de remarque dans l'île de Mai, c'est le voisinage de 25 à 30 îlots déserts qui entourent la baie comme pour la protéger des vents et des tempêtes.

Je ne puis vous continuer mon rapport, car l'opérateur du télégraphe m'informe que dans quelques minutes, toute communication par télégraphe sans fil sera rendue impossible.

Nous croyons être dans le haras des Sept Iles ce soir même, vers 8 h., à moins que les glaces viennent se mettre de la partie après nous avoir laissé croire que nous étions dans un voyage d'été sur le fleuve, si ce n'était pas le froid de 15 degrés qui nous ramène à la vérité.

Nous croyons donc saluer la capitale de la Côte Nord ce soir même et le capitaine Pelletier nous a promis que les trois coups de sirène qui apprendront notre arrivée aux insulaires, seront trois salutations dignes de notre voyage.

Tout le monde à bord est bien et anxieux de savoir si notre voyage à l'île d'Anticosti sera couronné de succès, car ce serait là la plus belle histoire à écrire dans les archives de notre navigation hivernale.

Accident

M. J. C. Iétoirneau, de Montréal, a fait une chute sur la glace hier après-midi sur la rue St-Jean.

Il a été mis un poignet et on dut le reconduire en voiture au train du Parc.

Mieux

Le sous-chef de police Walsh retenu chez lui par la maladie depuis deux semaines, prend un mieux très sensible. On croit que dans une couple de semaines, il pourra se rendre à son bureau. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Chez les étudiants

Les étudiants du Laval se sont rendus hier soir à la première de T'as qu'à Voir au théâtre National.

Ce soir les étudiants en droit iront passer la soirée au Kent House.

L'ambulance

La voiture ambulance a fait deux sorties hier après-midi. Deux malades ont été transportés à l'Hôtel-Dieu pour y subir des opérations chirurgicales.

Visiteur distingué

Le Dr. Barrett, de Winnipeg, était hier de passage à Québec. M. Barrett a joué un rôle marquant dans la mémorable dispute des écoles du Manitoba. C'est lui qui vers 1895 intenta la première poursuite en revendication des droits de la minorité contre la cité de Winnipeg, et porta la cause jusqu'au Conseil Privé.

L'été dernier, lorsque sir Wilfrid Laurier arriva au Manitoba, nous eûmes l'avantage de faire la connaissance du docteur.

Le premier dimanche que sir Wilfrid passa à Winnipeg, M. Barrett se fit un honneur de le conduire à la gare d'été dans son équipage. Nous avons été heureux de le revoir hier.

A la villa Balvanis

C'est ce soir qu'aura lieu le grand événement social dont on parle depuis une semaine. Le Club de Chasse à Cour de Québec donnera ce soir à la villa Balvanis une charmante soirée où l'on fera la partie de euhre, suivie d'un programme musical et d'une sauterie.

Comme toujours nos courtois hôteurs se promettent bien de faire passer des heureux instants à leurs distingués visiteurs.

Une revue à revoir

Les personnes qui ont assisté hier soir à la représentation annoncée, au théâtre National, en ont revenues pl. tôt désenchantés. En effet, elles ont remarqué des allusions politiques d'un goût plus que douteux.

L'auteur de cette poésade n'obtiendra pas, de son oeuvre, tout le succès qu'il en attend. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le dîner des courristes parlementaires

C'est demain soir au Kent House que les courristes parlementaires donneront leur dîner annuel.

Plusieurs ministres et un grand nombre de députés ont accepté l'invitation d'y être présents.

Un char spécial laissera la gare à 7 heures 30.

Pour les Antilles

M. l'abbé Godbout, vicaire à Saint-Jean-Baptiste, part aujourd'hui pour un voyage de santé aux Antilles. Il sera accompagné de M. J. L. Dussault, tabaciste de la rue St-Jean.

M. Godbout, l'actif et le zélé directeur des jeunes gens de la paroisse de St-Jean-Baptiste, ne jouit pas d'une excellente santé en ce moment et son médecin lui a commandé ce voyage.

Nous souhaitons un heureux voyage à nos deux excellents amis.

Théâtre National

CETTE SEMAINE

Grande Revue Québécoise

"T'AS RU'A VOIR"

Mlle Laurentine, chanteuse d'Opéra dans le rôle de la comédienne.

PRIX : 10, 15, 25, 35 et 50c. Loges, 60c Baignoires, 75c.

Matinées : mardi, jeudi et samedi : 15, 25 et 35c.

TEL. 375



Propriétaires de Chevaux
Lisez l'Éloge de

VIGORA

M. J. B. Morin, Andenne Loréte
C'est avec beaucoup de plaisir que je puis aujourd'hui certifier que ma jument qui souffrait depuis plusieurs mois d'une TOUX OPINIÂTRE et CHRONIQUE, ATTAQUE DE SOUFFLE, est maintenant parfaitement guérie de ce malaise grâce au VIGORA.

(Signé) JOSEPH HAMEL.

J. B. MORIN
MANUFACTURIER
Rue St-Joseph, Québec



CLAVIGRAPHES NEUFS ET DE SECONDE MAIN

OLIVER, SMITH PREMIER, HAMMOND, UNDERWOOD, REMINGTON, ROYAL, SUN EMPIRE et STANDARD FOLDING

Fournitures pour Clavigraphes
QUEBEC TYPEWRITER EXCHANGE, Enregistrée

J. E. VEZINA, propriétaire
TEL. 3551 . . 244 RUE ST-JOSEPH.

Téléphone 1005 COUPE GARANTIE

L. B. MORENCY & Cie

Marchands-Tailleurs

Grand choix de marchandises pour hommes à des prix excessivement bas.

Votre garde-robe tenue en parfait ordre pour

\$1.00 PAR MOIS

54, Cote du Palais. Haute-Ville

OCCASION

MESSIEURS.—Renouvelez votre Garde-robe et profitez de l'offre spéciale que l'on vous procure en vous donnant.

20 %

d'escompte sur tout achat au comptant d'ici à la fin de janvier.

Chez Demers & Frere
NOUVEAUTES POUR MESSIEURS
PHONE 3569 266, RUE ST-JEAN

SPECIALITES DE LA PHARMACIE MARTEL

ANTITUSSINE, le meilleur Sirop pour la Toux,	20 cts. la bouteille
PASTILLES BRONCHITES, pour la Toux,	10 " " boîte.
CACHETS ROYAUX pour Maux de Tête,	15 " " "
SIROP D'HYPOPHOSPHITES, excellent Tonicque,	60 " " bouteille
ELIXIR D'HUILE DE FOIE DE MORUE,	60 " " "
SALEPAREILLE COMPOSÉE AVEC IODURES,	60 " " "
EMULSION D'HUILE DE FOIE DE MORUE, 30cts et 60 " " "	

Prescriptions des Médecins remplies avec soin et promptitude et aux plus bas prix.

Amassez nos bons 5 pour cent, ils valent de l'argent.

PHARMACIE L. E. MARTEL
91, RUE ST-JOSEPH. TEL. 2483



On trouvera à mon magasin tous les accessoires nécessaires à la réparation de toutes sortes d'automobiles, McLaughlin, Ford et autres.

Mon atelier de réparation est au complet. Je me suis assuré le service d'experts dans la réparation de ces machines.

JOS. DeVARENNES,
Tél. 2058. 270 rue St-Joseph.
Automobiles, bicycles, poêles à gazoline.

POUR UN MOIS
CHEZ

E. JACOT

BIJOUTIER

95, RUE ST-JOSEPH, QUEBEC

20%

DE REDUCTION
SUR TOUT NOTRE STOCK

ETABLIS EN 1876 TELEPHONE 2221

CHARLES VEZINA

119-123, RUE DU PONT, QUÉBEC.

ENTREPRENEUR PLOMBIER, ELECTRICIEN, FERBLANTIER et COUVREUR.

SPECIALITES

Appareils de chauffage à eau chaude, à vapeur et à air chaud, Assortiment d'appareils de plomberie et d'électricité les plus modernes.

Aussi poêles de cuisine des plus perfectionnées, "Happy Home", "Ideal Favorite", "Universal Favorite" et "Maple Leaf", et fournaises de passage de toutes sortes.

GLACIERES

Grand choix de glacières à la portée de toutes les bourses.

PAIEMENTS : Comptants ou par versements.

LAURENT MOISAN

Manufacturier de Marbre Artificiel

946-950, rue St-Valier - - - QUEBEC.

Nanteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnes, Colonnnettes, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion, Piédestaux, Monuments pour Cimetières, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans, Planchers en Linoléum Royal, etc. etc.

Les Dessins, Modelage, Sculpture sur Bois et Collage du plâtre reçoivent une attention toute spéciale

Exécution prompte à des prix très bas

TEL. 3261. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE

LA CIE DE LAITERIE ST-LAURENT

Fournitures et matériel complet de Beurreries et Fromageries, Huile, Sel, Boîtes à Beurre et à Fromage, etc.

Entrepot: No 11 rue Ramsay, Québec
Coin de la rue St-Paul

ERNEST L. COTE, Agent
Demandez nos prix - - - - - Tel. 3386

DONNEZ VOS COMMANDES IMMEDIATEMENT

POUR LES MEILLEURES QUALITES DE CHARBON ET DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

Nous avons en mains un stock considérable de Charbon de toutes sortes, ainsi que ciment Portland et Alsen, Terre à feu, Tuyaux de Drainage et Embranchements, Briques pressées Lorraine, briques Eco-saisies de toutes sortes, Charbon de bois Feuille d'Erable, Rockwall, et Plâtre.

LA CIE GLODE Ltée
190, rue GRANT, QUEBEC.
TEL. 2663

Hotel Clarendon

Coin des rues Ste-Anne et Desjardins
Plan Américain. -:- Tarif \$2.00 à \$5.00 par jour

Salles d'échantillons. Ascenseur électrique. A l'épreuve du feu. L'hôtel est situé à proximité de la Terrasse Dufferin et fait face à l'Hôtel-de-Ville, l'un des plus beaux sites de la ville. Les tramways de tous les points de la ville arrêtent devant l'Hôtel Clarendon.

Pour la pension au mois on s'informera à l'administration.

J. T. BEGIN, Propriétaire

LES DEPECHEES DE NUIT

Dépêches de la Presse Canadienne

Ouverture du parlement anglais

La question de la réciprocité canado-américaine est soulevée

Londres, 6.—L'ouverture du parlement a été faite aujourd'hui même, par le roi George V et la reine Mary.

La première séance a été assez intéressante. Lord Lansdowne et M. Balfour ont dénoncé l'entente commerciale projetée entre le Canada et les États-Unis; M. Asquith a déclaré, dans sa réplique, qu'il veut mieux ne pas critiquer la réciprocité; tôt ou tard, a-t-il dit, les États-Unis se seraient vus obligés de renverser le mur tarifaire qui les sépare du Canada.

Le premier ministre a manifesté l'intention de voir passer avant le commencement du roi le bill concernant le veto des lords.

TERRIBLE EXPLOSION

11 morts

Marquette, Mich., 6.—Une terrible explosion s'est produite aujourd'hui à la poudrière Pluto. Onze morts et plusieurs blessés.

Grève sanglante

Salt Lake, Utah, 6.—La police a réussi à mettre fin à une grève de mineurs de charbon. On a dû se servir de la force. Le chef de police et un de ses assistants ont été tués, tandis que du côté des mineurs il y a eu 2 morts, un dangereusement blessé et cinq autres faits prisonniers.

Pour la réciprocité

Washington, 6.—A un caucus des représentants démocrates, aujourd'hui, 90 contre 22 se sont prononcés en faveur de la réciprocité.

Une cause intéressante

Winnipeg, 6.—Une action vient d'être prise ici par le procureur général du Canada contre sir Wm Van Horne, afin de casser l'émission d'une patente, en 1899, pour 14 acres de terre, près de Selkirk, Manitoba. On allègue que cette patente aurait été accordée à sir William Van Horne à la suite d'un malentendu.

Incendie à Sherbrooke

Sherbrooke, 6.—Le feu a ravagé l'édifice Bourges, rue Wellington, ce soir. Les pertes sont estimées à \$5,000.

Suicide sensationnel

Brockville, Ont., 6.—Albert Carroll, l'un des principaux fermiers des environs s'est suicidé aujourd'hui, en absorbant une forte dose d'acide carbonique. On dit qu'une difficulté, au sujet d'une affaire importante l'a poussé à commettre cet acte.

Commerce et finance

Montréal, 6.—Le marché aux animaux pour la semaine qui vient de s'écouler a été très actif. Ce matin seulement, on a offert 760 bêtes de bétail, 300 moutons, 1,050 pores et 150 veaux.

L'activité ne s'est pas fait sentir autant que d'habitude, à la Bourse. C'est le Steel Corporation qui a été le plus actif; 1,636 parts de ce stock ont été vendues.

Londres, 6.—L'encaisse métallique s'est élevée à £232,000, aujourd'hui, à la banque d'Angleterre.

New York, 16.—En général peu d'activité, aujourd'hui, dans les marchés de bourse; les affaires en général, sont plutôt dans un état stationnaire.

Jeune marié peu chanceux

Lindsay, Ont., 6.—James Manfield, un jeune marié, de Kinmount, a été condamné à six mois de prison, aujourd'hui, pour s'être enivré, lorsqu'il avait chargé d'une locomotive.

Le col. Loucks décédé

Smith's Falls, Ont., 6.—Le colonel Loucks est décédé aujourd'hui; il était l'un des plus gros hommes du pays; il pesait habituellement trois cent soixante livres; il était âgé de 62 ans.

Le gouverneur-général

Ottawa, 6.—Son Excellence le gouverneur général, accompagné du capitaine Bingham, A.D.C., partira demain pour St-Jean, N. B., où il assistera à un tournoi de curling.

Une mine de charbon

Ottawa, 6.—On annonce la découverte d'une importante mine de charbon dans les îles Saturna et Tumbo, non loin de la côte de la Colombie Anglaise. Les experts avaient, dès 1876, annoncé qu'on trouverait beaucoup de charbon dans cette région.

Un acte héroïque

Montréal, 6.—MM. Michael Burns et Gervais, du Riendeau, ont accompli un acte héroïque, samedi. En passant dans la rue Dorchester, ils aperçurent les flammes qui s'échappaient de la maison portant le No 95. Ils s'empressèrent d'entrer dans cette demeure ils y trouvèrent une dame et trois jeunes filles qui gisaient sur le plancher, étant asphyxiées. Ils sauvèrent, au risque de leur propre vie, la dame et les jeunes filles; ils mandèrent aussitôt les pompiers. Les flammes furent éteintes rapidement.

La picote à St-Jean, N. B.

Moncton, N. B., 5.—La picote se répand avec une rapidité extraordinaire dans la ville et dans plusieurs comtés du district. Toutes les écoles et les églises de la ville sont placardées.

La propagande des bons chemins

Très belle conférence de M. Gareau

hier soir à Victoriaville

(Dépêche spéciale.)

Victoriaville, 6.

Plus de cinq cents personnes ont assisté à la conférence de M. A. J. Gareau sur l'amélioration des routes. Octave Gaudet, maire de Victoriaville a présidé l'assemblée à laquelle étaient représentés toutes les municipalités du comté d'Arthabaska par leurs maires ou leurs secrétaires, on a rarement vu autant d'intérêt se manifester sur cette question. M. Gareau a eu l'approbation unanime de tous les représentants du comté. M. Paul Tourigny, député d'Arthabaska a prononcé un discours éloquent en faveur de l'oeuvre de l'amélioration des chemins, des résolutions éloquentes ont été adoptées sur la proposition de M. Wilfrid Fournier, maire de Warwick et préfet du comté, secondé par Henri Pépin, maire d'Arthabaska, remerciant le conférencier M. Gareau et demandant aux municipalités de s'empresser de profiter des avantages que le gouvernement leur offre et de s'adresser immédiatement à l'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture pour en assurer l'exécution.

Le feu dans un théâtre de Montréal

Montréal, 6.—Le feu s'est soudainement déclaré cet avant-midi au Wonderland, théâtre de vues animées de la rue St-Laurent. Une vingtaine de personnes seulement se trouvaient à l'intérieur, à ce temps-là. L'inspecteur Chausse a déclaré que les lois régissant les "scopes" devraient être encore plus sévères que maintenant.

L'art canadien

Montréal, 5.—John Russell, un jeune artiste canadien est arrivé de Paris, avec presque tout un char de 150 toiles, qu'il expose de suite à New-York, où il les exposera. Toutes ces peintures sont de sa main.

Cette exposition sera la plus considérable qui ait été faite par un artiste canadien.

LE MOULIN ROUGE

A l'Auditorium

La belle comédie de Victor Herbert et Henry Blossom, jouée par l'admirable compagnie de Martin et Emerys, voilà ce qu'il est question, maintenant, à Québec. On sait que la désopilante comédie sera jouée à l'Auditorium le 17 et 18 février, et, avec les mêmes décors qui ont été si admirés à New-York, Boston, Chicago et Philadelphie. Le Moulin Rouge n'a pas de rival; c'est la plus grande et la plus étonnante comédie musicale. Cette comédie a éclipsé toutes celles des dernières années. Fait très rare; cette comédie ne contient aucune scène vulgaire.

La musique est due à la plume de Victor Herbert; tous savent jusqu'à quel point cet auteur américain est populaire.

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

Parlement fédéral

LES SOUMISSIONS POUR LE PONT DE QUEBEC

LA PECHE DANS LES EAUX CANADIENNES

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 6.—Toute une botte de bills privés ont passé au creuset du comité général de la chambre cet après-midi. Mais comme aucun ne concerne votre district, et même la province de Québec leur seule nomenclature serait oiseuse. Ce qu'il y a eu d'intéressant ce sont les explications de l'honorable M. Graham, ministre des chemins de fer, au sujet du pont de Québec. Le ministre a dit que plusieurs soumissions ont été reçues. Elles sont de deux catégories. Les unes conformes au plan officiel et les autres suivant des plans confectionnés par les compagnies soumissionnaires ou d'après leurs données.

Une compagnie de Philadelphie a fait une soumission pour un pont suspendu. Les commissaires du pont ne s'entendent pas sur l'acceptation de l'une ou l'autre soumission. Ainsi M. Vaucler tient pour le plan officiel et ses deux collègues seraient prêts à se rendre le centre à la St. Lawrence, dont le plan lui est spécial. Deux experts ont été nommés pour examiner de nouveau les soumissions et on attend leur rapport avant d'octroyer le contrat. Ce rapport ne tardera guère à être soumis au département si M. Graham en croit ses informations.

Un député de l'opposition a voulu avoir les chiffres, c'est-à-dire les prix des soumissions, mais M. Graham force de se retrancher derrière le secret officiel, n'a pu le rendre à son désir. Ces chiffres ne pourront être donnés que plus tard. Les deux experts sont MM. Butler et Hodges.

Un débat s'engage ensuite et dure jusqu'à six heures, sur une motion de M. Sinclair p ur prohiber la méthode de pêche avec des lignes traînées par des bateaux à vapeur dans le golfe et sur toutes les côtes du Canada, cette méthode étant de nature à détruire le poisson dans les eaux canadiennes.

A la fin de la séance l'hon. M. Graham, ministre des chemins de fer en réponse à M. Midleton dit que la question de l'établissement d'un taux de chemin de fer uniforme pour les passages et le fret entre les États-Unis et le Canada et vice versa est à l'étude comme corollaire au traité de réciprocité et que le taux à quel les deux gouvernements arriveront sera sujet à la ratification de la chambre comme toutes les décisions de ce genre.

SEANCE DU SOIR

Nous avons eu un discours français ce qui n'arrive pas trop souvent dans une chambre en si grande majorité anglaise. C'est M. Girard, de Chicoutimi et Saguenay qui l'a prononcé.

Il s'est fermement opposé à la méthode de pêche en question déclarant que nos Canadiens de toutes origines qui vivent de pêche souffrent grandement de cette concurrence qui leur vient de l'étranger. L'hon. M. Braden, ministre de la marine et des pêcheries a résumé le débat. Il a fait une étude très élaborée et complète de la question qu'il a prise à son origine. Il a donné des statistiques intéressantes et instructives sur nos pêcheries ajoutant que la question des "Steam trawlers" est venue devant les conférences à Londres et plus tard en France, loi de la discussion du traité de réciprocité. Le gouvernement canadien a déjà pris des mesures pour enrayer cette méthode qui nuit à nos pêcheries, une de nos principales ressources naturelles. Un capitaine d'un de ces navires a déjà été condamné. Le gouvernement est bien décidé à ne pas s'arrêter dans cette voie et tout ce qui sera de nature à protéger nos pêcheries recevra l'attention favorable du ministre.

Demain à 11 heures les députés libéraux sont convoqués en caucus.

Les profanes ne savent naturellement rien de ce qui fait le sujet de ces réunions généralement convoquées pour des fins de régulation des partis. Ils en sont réduits aux conjectures et l'elles de votre correspondant dans la présente circonstance sont qu'il sera question de l'entente au sujet du tarif avec les États-Unis.

Le vieux chef sir Wilfrid dont l'activité semble augmenter avec les années a fait la visite personnelle d'un grand nombre de ses partisans représentants de toutes les provinces. Le ton de la conversation dans les groupes au fumoir, dans la salle des députés sans oublier le restaurant n'est qu'il y a unanimité complète dans le parti sur cette question vitale pour le pays.

Salle Loyola

Lundi soir, 13 février

Sous le patronage de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, de Sir J. A. Jetté, administrateur de la Province, de Sir Lomer Gouin, et des Dames du "Quebec Ladies Morning musicale"

LE TRIO BEETHOVEN

avec le concours de

Madame F. PARENT

MEZZO-SOPRANO

Admission - - - - 50 et 75 c s
Sièges réservés - - \$1.00 et \$1.2

Portes ouvertes à 7.30 heures
Levé du rideau à 8.15h. précises.
Plan de la salle déposé, et billets en vente chez l'éditeur de musique Arthur Lavigne, 93-95, rue St-Jean.

PALAIS ROYAL

302 ST-JOSEPH ST.

CETTE SEMAINE

Les tribulations de Baptiste

COMEDIE

MM. Villeraie et J. R. Tremblay, Mde J. R. Tremblay

MADAME E. DE RENO

Magicienne

Chansons Comiques

4—Rouleaux de Vuas—4

Admission 5&10c.

A LOUER

Salles d'échantillons éclairées et chauffées dimensions 18 x 18 s'adresser au Queen Hotel

F. X. E. PROULX,

74 Du Pont,

ou 132 Des Fossés.

Auditorium

Vendredi soir, 10 février 1911

Second Concert

par la

Société Symphonique de Québec

Avec le concours de

Melle Florence Hinkle

SOPRANO

Sous la direction de M. Joseph Vézina

Sièges Réservés 35c. 50c. 75c. \$1.00
ADMISSION . . . 25 cts

Le plan de la salle sera ouvert de 9 à 12 a. m. et de 4 à 6 p. m.
Fév. 4, 7, 8, 9, 10.

A LOUER

Deux logements à louer au No. 16 rue Ste-Angèle contenant 4 et 5 chambres avec chambre de bains et chauffé et cuisine au gaz. Pour information, s'adresser sur les lieux ou aux bureaux de la Vigie 8 rue Collins.

ARGENT A GAGNER

Sauvez du temps, de l'argent et l'incertain en vous rendant directement à

CROWN FURNITURE CO.

68, rue de la Couronne

Profitez de notre grande réduction de janvier et février chance unique pour acheter vos meubles à bon marché. Nous emmagasinons et assurons sans aucun frais les meubles vendus à présent pour être livrés sur demande.

J. Edouard Paquet.

DECES

PACKNEY.—Le 4 février, Elizabeth la plus vieille des filles de feu Robert Packney. Les funérailles auront lieu mardi matin à 9 heures.

Départ de la maison-mortuaire No. 3, Rue d'Artigny, à 8.45 pour l'église et Patrick et de là au cimetière St-Patrick. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les PREVOYANTS DU CANADA

Assurance FOND DE PENSION

ETAT DES AFFAIRES AU 31 DECEMBRE 1910

Sections établies dans la Province..... 148
Nombre de sociétaires..... 8,540
Nombre des parts de pension..... 19,269
Total de l'actif au 31 novembre 1910..... \$76,217 94

ANTONI LESSAGIE,
Gérant-général.

BUREAU-CHEF:—139, rue St-Pierre, QUEBEC

Agents généraux pour Québec { Théo. Leclerc, 240 rue St-Joseph
S. Coté, 94 rue St-Michel.
Bureau de Montréal: Chambre 22, Edifice "La Patrie".

J. ROULLIARD, gérant.

Le Prêt Populaire Ltée

Compagnie de Prêts Mutuels

Trois mois d'opération

Placé - - - - - \$106,000,00

Un père soucieux de l'avenir de son fils, doit lui faire prendre un contrat dans le "Prêt Populaire"

Le Prêt Populaire Ltée, est fondé pour aider tout particulier qui veut acquérir une propriété, ou tout homme entreprenant qui veut créer une industrie ou un commerce indépendant.

Bureau-Chef:

111 Cote de la Montagne

QUEBEC

Demandez nos prix pour

BRICKS ECOSSAISES et CANADIENNES,
CIMENT, PLATRE, CHAUX, BROQUETTES,
TUYAU de GRES et de FONTE,
MATERIAUX de CONSTRUCTION et PLOMBERIE.

U. F. DROUIN & CIE

161 et 180 RUE ST-PAUL Phone 2491

Ancien Poste Mathie, Ellis Co.

Vente de Février

Nos grandes réductions se continuent toujours. Lisez bien nos annonces tous les jours. Elles vous intéresseront certainement.

A commencer lundi matin le 6 février.	Un lot de tuques et ceintures. Valeur 60 pour..... 38
Deux lignes spéciales d'étoffes à costumes de la plus haute nouveauté.	Coton à draps, jaune, 2 vgs large. Valeur 30 pour..... 22
Valeur 1.00 pour..... 69 " 1.40 "..... 88	Coton à Drap blanc 2 vgs large. Valeur 35 pour..... 23
Plaid carreaux et étoffe carreaux noir et blanc. Valeur 25c. pour..... 16	Un lot de couvertes de laine. Valeur 4.00 pour..... 2.24
Un lot de soies et de satins couleurs assorties. Valeur 59 et 60 pour..... 23	Matinées de flanellette de fantaisie. Valeur 1.25 pour..... 54
Tous nos manteaux vendus en bas du prix coûtant.	Flanellette de fantaisie. Valeur 12 pour..... 084 " 18 "..... 13 " 25 "..... 19
Lignes spéciales, Drap et étoffe diagonale. Valeur 16.00 pour..... 9.29	Gants de laine et de cachemire. Valeur 30 & 35 pour..... 19 " 30 & 60 "..... 39
Imitation de Sealette de fantaisie. Valeur 25.00 pour..... 13.29	POUR MESSIEURS
Jupons sateen noir avec large volant. Valeur 1.25 pour..... 74	Bas laine noire et de couleurs. Valeur 60 et 65 pour..... 39
Ruban de soie, pour toutes les couleurs, très large. Valeur 35 pour..... 16	Vestes en laine grisé avec ou sans bordure de couleur. Valeur 4.00 et 4.50 spécial \$2.89
Couvre-pieds blancs et de couleurs. Prix spécial 89 et 1.14.	
Lawn blanc barré et carreaux. Prix spéciaux 0.84.	

AU MAGASIN CENTRAL

J. P. Paré

172-176 rue St-Jean

LA CAISSE D'ECONOMIE DE N.-D. DE QUEBEC

TIRELIERES
Banques à Domicile



La Caisse d'Economie est maintenant en mesure d'offrir au public des petites Banques (Home Banks) qui ont l'avantage d'être à toute heure prêtes à recevoir les dépôts. : : : :

Le public ne manquera pas d'apprécier cet excellent moyen d'inspirer, surtout aux enfants, le goût de l'Épargne. : : :